

LE NOUVEAU LYON

JOURNAL DES INTERETS COMMERCIAUX, INDUSTRIELS, AGRICOLES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES DE LA VALLEE DU RHONE ET DE LA LOIRE
REPUBLICAIN INDEPENDANT

5 Cent. le Numéro

DES HAÏNES LE TEMPS EST PASSES

Mardi 6 Novembre 1894

ABONNEMENTS:
LYON, RHONE, LOIRE, SAONE-ET-LOIRE, AIN, ISERE...
AUTRES DEPARTS. CORSE ET ALGERIE...
Les abonnements partent des 1er et 16 du mois. Joindre 50 c. à tout changement d'adresse.
Les manuscrits, insérés ou non, ne sont pas rendus.

PREMIERE ANNEE — N° 103
MARDI 6 Novembre 1894 — Saint Léonard
— DEMAIN SAINT ERNEST —

ADMINISTRATION, de 9 h. à 6 h. | Place des Terreaux, 7
REDACTION, de 9 heures à minuit.
ANNONCES COMMERCIALES, la ligne. 0.60 | RECLAMES, la ligne..... 1.50
Prix divers pour les annonces électorales et Diab.

BULLETIN DU JOUR

Le gouvernement hova a définitivement rejeté l'ultimatum de la France.
Les communications sont coupées entre Tananarive et Tamatave.

Au Palais-Bourbon, M. Burdeau s'est fait l'interprète des sentiments de condoléance unanimes du Parlement à l'occasion de la mort de l'empereur Alexandre III.

Au Luxembourg, c'est M. Chaillemet-Lacour qui s'est acquitté de ce devoir.
Les deux Chambres ont ensuite levé la séance en signe de deuil.

En raison des difficultés de présence que nous avons indiquées, il est probable que les Chambres françaises ne seront pas représentées aux obsèques du Czar.

Le mariage de l'empereur Nicolas II suivra de près les funérailles de son père.

Une bombe anarchiste a fait explosion à Hyde-Park. Les dégâts sont purement matériels.

Lire à la 3^e page nos dépêches de la dernière heure.

Lettre Parisienne

Paris, 4 novembre.

A MADAGASCAR. — ZOLA A ROMME.

Nicolas II, Madagascar, Zola, Dreyfus, le budget, voilà bien de motifs pour potiner et faire de la politique à haute dose!

L'expédition de Madagascar est décidée et la Chambre va être saisie de la demande de crédits à cet égard. Je crois savoir que le gouvernement fera des déclarations très explicites sur ses intentions, et de nature à ne pas alarmer la diplomatie d'Europe.

Le gouvernement dira qu'il ne vise aucune annexion, ni domination directe, mais il veut seulement et il peut, et il doit vouloir sauvegarder le droit de protectorat, tel qu'il est reconnu par l'acte de 1891. Ce n'est pas avec les cinquante hommes que le protectorat actuel accordé à la France que l'exercice de ce droit peut être assuré. Alors il faut nécessairement avoir à Tananarive un effectif de troupes qui puisse appuyer l'autorité du résident général.

Diplomatiquement, cela est très correct; il faudra voir si, dans le fait, cela est possible et si les événements, n'amenent pas l'occupation effective de l'île.

Les Hovas résisteront, il n'y a pas de doute; alors c'est la guerre, et on sait que les droits de la guerre n'ont pas de limites.

On ne peut même pas penser à établir à Madagascar un protectorat comme à Tunis où un bey décoratif existe, avec quelques ministres indigènes.

Si la reine de Madagascar résiste, elle devra être dépossédée, comme Behanzin au Dahomey, et la domination directe s'imposera.

C'est alors que pourront naître les difficultés avec l'Angleterre.

Celle-ci dira qu'elle a reconnu un protectorat, tel qu'il existait en 1891; mais que si une domination sans importance quelle forme, s'établissait à Madagascar, les conditions changeraient. Ce que les Anglais redoutent, c'est que l'île puisse devenir une base d'opérations maritimes, contre les Indes et une sorte de port d'arrêt sur la grande route des Indes.

C'est à peu près la question de Bizerte, vis à vis de l'Italie. Enfin, le gouvernement anglais prend-il les devants et établit-il à Mahé, dans les Seychelles, le centre d'une de ses escadres de la mer des Indes.

Les Seychelles sont un petit archipel dont les îles forment comme les éclaireurs de Madagascar; elles en sont l'avant-garde vers Aden et Périm. De Mahé, les escadres anglaises surveilleront la flotte française de Madagascar et en guetteront les mouvements.

Quant au blocus de l'île, il est impossible. Madagascar a 1.600 kilomètres de côtes hérissées de rivières, de baies et de ports, il faudrait toutes les escadres françaises pour le rendre effectif, comme le veut le traité de Paris. On décréterait un blocus nominal mais cela n'a pas d'importance car les armes y sont déjà et le commerce est nul.

Le vote des crédits ne fait pas doute à la Chambre; il n'y aura pas de doute que les voix socialistes et quelques uns des radicaux. On se demandera plutôt si les crédits proposés seront suffisants. On parle de 20.000 hommes et de 30 millions; cela ne peut être qu'un début.

Vingt mille personnes pour occuper une île plus grande que la France, ou il n'y a ni routes, ni ports, dans laquelle il faudra se frayer le chemin entre ravins et forêts, suffiront à peine pour assurer la marche et les défilés de la colonne. Quand même ils suffiraient, il faudrait avoir une réserve égale à la Réunion pour combler immédiatement les vides.

Il faut se préparer à des pertes cruelles, encore plus par la maladie que par

le feu. Le climat à Madagascar est très meurtrier jusqu'à trois jours de marche de la côte; nos troupes, y seront très éprouvées et il faudra remplacer immédiatement les malades.

Il faut donc compter sur l'immobilisation d'au moins quarante mille hommes. Les 30 millions ne paraissent pas non plus suffisants, quand on pense quelle nuée de porteurs il faudra avoir pour les services administratifs. Là-bas tout se porte à dos d'homme; les munitions elles subsistent de vingt mille hommes comportent au moins un nombre égal de porteurs.

Voilà ce qu'on dira à la Chambre; ce sera une grosse responsabilité pour le ministre de demander si peu quand on lui accorderait sans difficulté le nécessaire, car les souvenirs du Tonkin sont là.

Je vous ai écrit pourquoi, M. Zola ne sera pas reçu au Vatican. Cet accueil le met en mauvais posture à Rome, car il avait refusé les avances des libéraux, pour ne pas indisposer les cléricaux. Maintenant que ceux-ci lui ferment la porte sur le nez, il voudrait bien se retourner vers les libéraux; mais ceux-là, à leur tour, ne veulent pas être des pis-aller. Zola se trouvera entre deux chaises, etc., etc. Le second volume de la trilogie ne sera documenté que comme un Boredecker quelconque.

Je crois cependant, que si on demande une audience au roi, il l'aura; mais il ne la demandera pas.

UN PARISIEN.

LA PROCHAINE CRISE

Sous ce titre, le Figaro publie un article très remarquable de M. Ernest Daudet. Nous en extrayons les passages suivants:

Élevé au pouvoir, par les voix des républicains conservateurs, M. Casimir-Perier se considère comme à un poste de défense et de combat qu'il n'est pas homme à livrer à l'ennemi. En eût-il la tentation qu'il en serait empêché par les influences qui s'exercent autour de lui, celle de sa vénérable mère surtout. Dans ces vieilles familles françaises, où la longue pratique des affaires politiques par les chefs de générations qui se succèdent à ce des tranchées, la mère en est restée la gardienne vigilante.

A ce titre, toute puissante est l'action de M. Casimir-Perier sur son fils. C'est elle qui l'a détourné de l'idée de se faire un parti, de vouloir pas être un général, au besoin de n'y point mettre les pieds; mais on peut être sûr que, ne s'inspirant que de lui-même, il ne le méritait pas.

C'est par d'autres moyens qu'il s'efforcera de conquérir la popularité, cette popularité que, par la presse et par l'image, les attaques commencent et les railleries grossières, ceux dont se défend le conseil supérieur de donner de lui, avec l'espoir, ne connaissant ni son courage, ni sa patience, ni l'énergie de sa confiance dans le bon sens et la justice de ses fonctions. En aucun cas il ne fera appeler M. Bourgeois pour lui confier le pouvoir.

Pour des motifs très uniquement de l'état de santé de M. Burdeau, il ne pourra davantage recourir à ce dernier, si haute que soit l'idée qu'il se fait de ses talents. C'est alors que, fatalement, le choix de M. Waldeck-Rousseau s'imposera.

Les Relations Franco-Italiennes

A la suite des grandes réunions qui viennent de se tenir à Bari et dont nous avons parlé à propos des déclarations de M. Rouvier sur les vœux italiens, M. Boggianno, président de la Chambre italienne, a procédé à la création d'une commission nationale pour la reprise des relations commerciales avec la France.

Elle se composera des représentants des dix principales Chambres de commerce de l'Italie, des fédérations et sociétés industrielles, des sociétés de viticulture, de l'association des industries soyeuses, de deux représentants du conseil supérieur de l'industrie et du commerce, de deux représentants des grands établissements onologiques méridionaux, de dix représentants du Parlement et de dix membres du comité franco-italien.

LE CAS DE M. MIRMAN

Un rédacteur du Figaro est allé demander au député de Reims quelle attitude il compte prendre à la suite du vote de la Chambre:

— Vous voilà soldat. Que ferez-vous?
— Mais j'espère bien que, du moment où on m'oblige à remplir mon devoir de soldat, on ne me jetera point le tour de me mettre dans les bureaux. Je tiens à porter le fusil, comme les camarades. Je serai, parait-il incorporé dans le 29 chasseurs à pied, à Vincennes. Vous ne pouvez solliciter aucun poste à côté. Je tiens absolument à faire l'exercice et à monter la garde.

— On dirait que vous commencez à mordre au métier militaire?
— Mais j'espère bien que, du moment où on m'oblige à remplir mon devoir de soldat, on ne me jetera point le tour de me mettre dans les bureaux. Je tiens à porter le fusil, comme les camarades. Je serai, parait-il incorporé dans le 29 chasseurs à pied, à Vincennes. Vous ne pouvez solliciter aucun poste à côté. Je tiens absolument à faire l'exercice et à monter la garde.

— On dirait que vous commencez à mordre au métier militaire?
— Mais j'espère bien que, du moment où on m'oblige à remplir mon devoir de soldat, on ne me jetera point le tour de me mettre dans les bureaux. Je tiens à porter le fusil, comme les camarades. Je serai, parait-il incorporé dans le 29 chasseurs à pied, à Vincennes. Vous ne pouvez solliciter aucun poste à côté. Je tiens absolument à faire l'exercice et à monter la garde.

— On dirait que vous commencez à mordre au métier militaire?
— Mais j'espère bien que, du moment où on m'oblige à remplir mon devoir de soldat, on ne me jetera point le tour de me mettre dans les bureaux. Je tiens à porter le fusil, comme les camarades. Je serai, parait-il incorporé dans le 29 chasseurs à pied, à Vincennes. Vous ne pouvez solliciter aucun poste à côté. Je tiens absolument à faire l'exercice et à monter la garde.

Nous prions nos souscripteurs, dont l'abonnement expire le 15 novembre de vouloir bien nous faire parvenir leur renouvellement.

L'EXPÉDITION PROCHAINE

« C'est la guerre », avons-nous dit avant-hier, en recevant la nouvelle du dédaigneux silence opposé par le gouvernement hova à l'ultimatum français et du départ de M. Le Myre de Vilers pour redescendre à Tamatave. C'est la guerre, et peut-être n'est-il pas sans intérêt d'expliquer à nos lecteurs pourquoi cette guerre lointaine excite en nous de si vives appréhensions.

Il ne faudrait jamais oublier, quand on parle des hovas, qu'il ne s'agit de rien de comparable à un peuple et à un gouvernement européen. Ce qui peut le mieux donner une idée de ce que représente aujourd'hui Madagascar c'est ce qu'était la Gaule à l'époque de César: une multitude de peuplades divisées, hostiles entre elles, puis dans les montagnes de l'intérieur, dans l'Auvergne malgache, une tribu plus nombreuse, un peu mieux organisée que les autres, douée, d'un certain esprit militaire et, surtout, désireuse d'étendre sa puissance en mettant, peu à peu, la main sur les tribus voisines qui la détestent et s'allient toujours avec nous comme les fidèles Eduens se sont alliés avec les Romains.

L'armée malgache est une plaisanterie. Elle se compose de quelques milliers de pauvres diables raccourcis de force, mal vêtus, mal nourris, mal payés, insuffisamment armés, peu familiarisés avec les fusils perfectionnés dont on les a munis, sans discipline et surtout sans aucun goût pour le métier des armes. Elle ne peut compter que comme guerrière; pour les surprises nocturnes, pour les embuscades dans les forêts et les marécages.

La véritable armée hova, c'est la nature même du pays, son inaccessibilité à peu près absolue. Qu'on se figure une barrière de montagnes, quelque chose comme les Alpes avant qu'on y eût ouvert aucune route, tracé aucun chemin, mais les Alpes sous un soleil de plomb fondu alternant avec des pluies d'une violence dont rien, dans nos heureux climats, ne peut donner une idée; des Alpes couvertes d'une végétation folle, d'impenétrables forêts, sous l'humide couvert desquelles des fièvres, qui ne pardonnent pas, guettent l'Européen au passage.

Madagascar, dans son ensemble, est formée par une ride de l'écorce terrestre qui a soulevé en manière d'escarpement gigantesque les profondeurs de l'Océan Indien jusqu'à deux mille mètres d'altitude et, mettant au jour les terrains primitifs, les a dressés comme une haute falaise, par ressauts successifs de cinq à six cents mètres pour porter le plateau de l'Émyrne.

Les vapeurs chaudes et pesantes que les vents alizés ramassent et promènent sur toute la surface de l'Océan indien, viennent buter contre cette muraille de rochers et rencontrent, en s'élevant sur ses flancs, des couches plus froides qui les condensent en précipitations aqueuses d'une abondance inouïe. De l'autre côté du plateau, le sol s'abaisse en pente très douce vers le canal de Mozambique. Là, les vents humides ne parviennent plus; il ne pleut presque jamais. C'est le désert aride et brûlant dans toute son horreur.

Au pied de l'escarpement oriental, les plaines d'alluvions ont entraîné du haut des montagnes désagrégées des masses énormes de sables et de boues qui ont formé dans la mer des sortes de cordons littoraux analogues à ceux qui enserrnent les étangs du Languedoc vers Cette, Agde et Narbonne.

En dedans de ces alluvions, gisent des séries de lagunes ou vastes marécages, peuplés de caïmans, sans cesse inondés par les crues des torrents, aussi difficiles que périlleux à franchir pour l'Européen.

C'est ainsi qu'est faite toute la côte orientale. Une fois cette margelle de boue traversée, il faut aborder l'escarpement des escarpements qui supportent le plateau. Les forêts sont profondes et le sentier à peine tracé dévale sur une terre savonneuse et glissante au fond d'invasissables précipices, pour remonter sur l'autre bord des pentes vertigineuses.

Il y a près de deux cents kilomètres à faire ainsi par monts et par vaux, sous la pluie et le soleil, à travers des fondrières abominables.

Une fois sur le plateau, l'air est sain et le climat fortifiant; mais le difficile est d'y arriver.

Par la côte ouest, les obstacles sont plus encore. La distance, d'abord est

double; les pentes sont douces et l'on peut remonter la vallée de la Betsiboka et de l'Ilkopa. Mais on traverse une région déserte, aride, qui ne fournira aucune ressource au corps expéditionnaire. Il faudra tout porter.

Comment peut-on effectuer les transports? La grande île ne nourrit, en fait d'animaux de taille, que le zébu ou bœuf à bosse. Cet animal demi-sauvage, se dresse difficilement au bât et son apprentissage, dans tous les cas, est long. Il ne faut pas penser à faire venir des chevaux ou des mules de France, des Mascareignes ou du Cap et cela pour deux raisons: la première, c'est qu'aucun véhicule n'est possible, vu l'absence complète de routes et de chemins; la seconde, c'est que ces animaux ne peuvent pas vivre à Madagascar. Ils sont en effet tout de suite envahis par une sorte de tique microscopique qu'on appelle *carapate*; elle se loge entre cuir et chair, les suce et les épuise en peu de jours et rien ne peut pratiquement les en débarrasser. Ajoutez à cela que la flore malgache contient un grand nombre de plantes qui empêchent ces animaux et que les accidents de ce genre sont continuels.

Tous les transports se font à dos d'homme. Mais pour exécuter un corps expéditionnaire de 10.000 hommes dans un parcours de trois cents kilomètres au moins, c'est-à-dire vingt jours de marche, au minimum, sans compter les arrêts dus aux escarmouches, les marches et les contre-marches, pour porter les munitions, les vivres et le matériel indispensables, il faudrait compter au bas mot 40.000 hommes, d'autant plus que ces porteurs devront porter non seulement les vivres militaires, mais leurs propres vivres à eux. Tous ceux qui connaissent Madagascar estiment qu'il est matériellement impossible de réunir actuellement sur la côte une pareille équipe de porteurs, même en supposant que l'expédition ne commence qu'avec l'hiver austral, après la saison des pluies, c'est-à-dire en mai prochain.

Il y a bien un moyen, c'est celui dont les Anglais nous ont donné l'exemple en Abyssinie et qui, seul, leur a permis d'avoir raison du Négus Théodoras. Il faudrait faire venir du Cambodge quelques centaines d'éléphants et leur remettre tout le service des transports. Mais la sainte routine des bureaux ministériels, maîtres après Dieu en toute chose, admettra-t-elle qu'on puisse revenir ainsi aux traditions des Pyrrhus et des Annibal?

C'est fort douteux. Sans éléphants, la première question qui se pose, celle des approvisionnements et des transports, paraît donc à peu près insoluble.

A cela, joignez les maladies; les fièvres terribles de ces parages qui abattent un homme, comme la cognée un chêne, qui lui ôtent toute énergie et tout courage.

Et ces fièvres ne sont pas comme celles d'Algérie. Rien n'y fait; aucune précaution, aucun moyen prophylactique n'en peuvent préserver. La fuite seule met l'homme hors de leurs atteintes, la fuite dans les grandes altitudes. Lors de l'expédition de 1883, on avait établi des hôpitaux sur des transports mouillés à deux kilomètres de la côte, presque en pleine mer. L'intoxication paludéenne y sévissait comme à terre et l'air vivifiant des hautes montagnes de Bourbon parvenait seul à rendre un peu de sang aux malades livides, chlorotiques, épuisés.

Toute la colonie française a quitté Tananarive à pied, par la route de l'Ouest, qui aboutit à Majunga, tandis que M. Le Myre de Vilers est redescendu, le dernier, sur Tamatave, avec l'interprète Berthier et M. Courtaudon, inspecteur du télégraphe, chargé d'emporter en passant, les appareils télégraphiques, pour empêcher les Hovas de s'en servir contre nous.

Voilà donc tout l'intérieur de cette île immense abandonnée de la civilisation et replongée, comme à l'époque, où Flacourt et ses marins y plantèrent, pour la première fois, le drapeau fleurdelisé, aux ténébres de la barbarie sauvage et cruelle.

La France s'est chargée d'y porter la lumière. A quel prix le pourra-t-elle faire aujourd'hui?

V. de Gama.

Nous publierons demain un article de notre collaborateur M. WEHRUNG sur le marché français et les fonds russes.

Service télégraphique

LA GUERRE A Madagascar

Un télégramme daté de Zanzibar apporte de graves nouvelles sur Madagascar.

L'ultimatum signifié au gouvernement hova, le premier ministre a répondu qu'il ne se soumettait qu'à la force.

Les communications télégraphiques sont coupées entre Tananarive et Tamatave.

Comme on le voit, les négociations sont définitivement rompues entre la France et le gouvernement hova.

Ainsi que nous l'avions fait prévoir dès le premier jour, c'est la guerre!

CHAMBRE

PRÉSIDENCE DE M. BURDEAU

La séance est ouverte à 2 heures.

LA MORT DU CZAR

Après avoir lu une lettre du président du conseil annonçant au Parlement la mort d'Alexandre III, le président prend la parole en ces termes:

Je suis certain, mes chers collègues, de traduire la pensée de la Chambre, en déclarant que le gouvernement a été auprès de la famille impériale et du peuple russe, le fidèle interprète de vos sentiments. Le coup qui frappe si cruellement une nation amie ne pouvait avoir nulle part un écho plus profond, que dans cette assemblée où viennent se représenter les émotions de la France entière.

C'est, en effet, de l'âme même des deux nations que jaillit cette sympathie mutuelle, dont les manifestations ont, à plusieurs reprises déjà, frappé le monde, et que les tristesses, partagées autant que les joies et les fêtes communes, n'ont cessé d'alimenter.

En apportant aujourd'hui au cortège de deuil que mènent le gouvernement et le peuple de Russie, le concours de nos regrets et de notre douleur, nous ne faisons que continuer cette tradition et affirmer un sentiment qui est celui de la Nation toute entière.

La mémoire de l'empereur Alexandre III, associée pour nous à d'inoubliables souvenirs, vivra dans le cœur de la France comme dans celui de la Russie; elle formera l'un des plus solides anneaux de cette chaîne fraternelle qui s'établit entre les deux nations pour leur bien commun et pour la paix du monde.

Votre président sait d'avance qu'il obéit à votre volonté unanime en vous proposant de lever la séance en signe de deuil.

Ce discours a été unanimement applaudi et la séance levée en signe de deuil à 2 h. 1/2. Séance demain.

SÉNAT

PRÉSIDENCE DE M. CHAILLEMET-LACOUR

La séance est ouverte à 2 heures. M. Chaillemet-Lacour, président de la séance, a tenu à presider la séance.

LA MORT DU CZAR

Le président donne lecture de la lettre ministérielle qui annonce au Parlement la mort d'Alexandre III; puis il prononce un discours dans lequel il se fait l'écho des sentiments du Sénat vis-à-vis de la famille impériale de Russie, si cruellement frappée.

Il rappelle l'attitude du czar défunt dans la politique européenne, il explique comment c'est lui qui a conservé le calme, la paix dont bénéficient aujourd'hui les nations du continent.

S'occupant ensuite des réformes accomplies par Alexandre dans ses États, il explique les transformations qu'il a gouverné, sage et prudent, en Russie, où le czar a su conquérir une popularité inconnue des souverains depuis le czar Pierre.

Enfin, après avoir rappelé les manifestations dont notre pays a spontanément pris l'initiative, manifestation de sincère et douloureuse sympathie, M. Chaillemet-Lacour termine ainsi:

« Nous adressons à son jeune héritier, l'empereur Nicolas II, appelé à recueillir un si lourd héritage, nos vœux pour que la sagesse le conduise, et que son règne soit en tout digne de celui qui vient de se terminer au milieu de l'émotion universelle. »

Le Sénat lève sa séance en signe de deuil, après avoir chaleureusement applaudi son président.

Séance demain.

Autour du Parlement

LA COMMISSION DE L'ARMÉE
La Commission de l'armée a décidé, à l'unanimité moins trois voix, que la mesure par laquelle le ministre de la guerre renvoyait par anticipation 12.000 hommes des classes 1891 et 1892, était illégale, et qu'une démarche serait faite auprès de lui pour lui faire annuler sa circulaire.

M. Le Hérisse doit, dans le cas de non-annulation, interpellé devant la Chambre.

LE MINISTÈRE DU TRAVAIL

Un groupe de députés socialistes, à la tête desquels se trouve M. Vaillant, a déposé une proposition tendant à obtenir la création d'un ministère du travail et une autre demandant la journée de huit heures et la fixation d'un minimum de salaire pour tous les employés de l'État.

LES INONDÉS DU NORD
Plusieurs députés du Pas-de-Calais ont déposé une demande de crédit de trois millions pour venir en aide aux inondés. M. Vigné a annoncé qu'il poserait une question au ministre de l'Agriculture sur la baisse des blés.

LA MORT DU CZAR

Paris, 5 novembre.

LA FRANCE AUX OBSÈQUES
A la suite d'un échange de vues entre le gouvernement et l'ambassadeur de Russie, il est probable que les Chambres ne se feront pas représenter aux obsèques d'Alexandre III.

On remarquera, en effet, qu'aucune motion en ce sens n'a été présentée aujourd'hui à la séance.

Voici ce que dit, à ce sujet, notre confrère les Débats.

La Chambre n'a pas qualité pour se faire représenter à l'étranger dans une cérémonie publique; si elle le faisait, elle mettrait ses hontes dans un grand embarras, car ils ne sauraient vraiment pas où la placer. Au-delà des frontières, la Chambre ne peut être représentée que par son gouvernement; il a pour cela des ambassadeurs.

RÉPONSES DE LA CHAMBRE
Le président de la République a reçu la dépêche suivante de Sa Majesté l'impératrice de Russie:

Livadia, 4 novembre.
Président de la République française, Paris.

Je tiens à vous remercier personnellement pour la vive et cordiale sympathie que vous m'avez témoignée dans ma cruelle douleur.

Par l'entremise du ministre de la cour, le comte Woronzow-Dachekow, l'impératrice a répondu par des télégrammes aimables aux condoléances qui lui avaient été adressées par le comité des Fédérations des sociétés alsaciennes et lorraines de MM. Léon Say et Picard, pour le congrès des chemins de fer.

LES COMBATTANTS DE 1870-71
La Fédération des combattants de 1870-71 a fait parvenir à Sa Majesté l'impératrice de Russie, par l'entremise du baron de Mohrenheim, un télégramme de condoléances.

L'AMBASSADEUR DE RUSSIE
On dit que M. de Mohrenheim assistera aux obsèques du czar Alexandre III. L'ambassadeur a répondu à la lettre du président du Sénat, par la lettre suivante:

C'est avec le plus vif sentiment de gratitude que j'ai reçu le témoignage de sympathie et de condoléances que vous avez bien voulu m'adresser en date d'hier et que je me suis fait le devoir de le transmettre au comte de Wittich, se préparant à se rendre à Saint-Petersbourg pour les obsèques.

La princesse Yourievski partira pour la Russie mardi soir avec ses deux filles, les princesses Olga et Catherine.

LA COLONIE RUSSE
La plupart des personnages de la haute colonie russe à Paris, qui ont assisté aux deux cérémonies religieuses célébrées à la chapelle de la rue Daru, l'une pour le repos de l'âme d'Alexandre III et l'autre en raison de l'ouverture au trône du Czarévitch, se préparent à se rendre à Saint-Petersbourg pour les obsèques.

LE CZAR A ÉTÉ EMPISONNÉ
Revenant sur un bruit dont le premier, dans la presse française, le *Nouvel Lyon* s'est fait l'écho, le *Daily Chronicle* (édition anglaise) signale l'avis du prince nihiliste Allisoff, qui habite Lugano et qui prétend affirmer que l'empereur Alexandre III est mort empoisonné.

Toute la dynastie des Romanoff, ajoute le prince nihiliste, est appelée à périr de même.

LE CERCUEIL DU CZAR
Le cercueil de l'empereur, envoyé à Livadia, est en bois de chêne et convert entièrement d'or martelé, orné de l'écusson de l'empire en or massif rattaché au cercueil par des bandes d'or.

Les supports du cercueil représentent des pattes de lion entremêlées, en or.

L'intérieur est en cuivre; il est recouvert d'une étoffe de soie blanche et capitonné.

Le drap mortuaire est en brocart d'or avec bordure d'hermine.

Le catafalque est aussi recouvert d'une étoffe de brocart d'or.

APRÈS LES OBSÈQUES
On assure que le général baron de Friedericks, grand-croix de l'empereur défunt, cousin du général baron de Friedericks, agent militaire de Russie en France, sera nommé grand-amiral de la Cour impériale, en remplacement du comte Vorontsov-Dachekoff.

On parle également de grands changements qui auront lieu après les obsèques de l'empereur.

On assure que la plupart des ministres et des hauts fonctionnaires seront remplacés par des personnes qui ont la confiance du nouvel empereur.

NICOLAS II ET LA PRESSE ANGLAISE
Londres, 5 novembre.

Le *Daily Chronicle* (dépêche de Saint-Petersbourg) dit que, suivant les avis divers émis au sujet de la politique intérieure que le nouveau czar se propose de suivre, on croit généralement qu'il y aura des modifications assez sensibles; mais ces modifications seront faites graduellement.

En ce qui concerne la politique extérieure, Nicolas II suivra l'exemple de son père, tout en se rapprochant peut-être un peu plus de l'Angleterre et de l'Allemagne.

Le Times dit qu'il n'y a aucune raison de supposer que la politique de Nicolas II diffère sensiblement de celle du czar Alexandre III.

Le Standard voit dans les télégrammes échangés entre le nouveau czar et M. Casimir-Perier la preuve que l'alliance franco-russe ne subira aucun changement.

Cette alliance, ajoute le Standard, a une grande valeur, que Nicolas II a la sagesse de maintenir.

L'ONCTION DE LA PRINCESSE ALICE

Saint-Petersbourg, 5 novembre. Le Messager du gouvernement vient de publier le manifeste suivant de l'empereur Nicolas II :

« Aujourd'hui Notre fiancée, à notre contentement et au contentement de la Russie entière, a été onctue d'après le rite orthodoxe. A la suite de cet acte, Notre fiancée a reçu le nom d'Alexandra Fiodovna et les titres de grande-duchesse et d'Altesse impériale. »

La conversion de la princesse Alice est donc maintenant un fait accompli. A l'occasion de cet événement, un Te Deum solennel a été chanté cet après-midi à la cathédrale Isaac. Les généraux et les officiers de la garnison, ainsi que les notabilités du monde politique, assistaient à cette cérémonie qui a été très imposante.

LE MARIAGE DU NOUVEAU CZAR

Le mariage de Nicolas II aura lieu immédiatement après les funérailles d'Alexandre III.

LA COMMISSION DU BUDGET

M. Poincaré, ministre des finances, a été entendu de nouveau par la commission du budget, au sujet des droits sur les successions. Il a déclaré que, si l'on dépassait 3 %, en ligne directe, pour les sommes de plus d'un million, il se séparerait de la commission devant les Chambres.

Le ministre a discuté ensuite de nombreux autres points sur lesquels il se trouve en contradiction avec la commission. Pris en un cercle de concert, des bases de conciliation.

Enfin, la commission a décidé de réduire le tarif à 3 % en ligne directe et 10-50 % en ligne étrangère. Pour le reste, la commission a maintenu ses décisions antérieures.

MORT D'UN SÉNATEUR

Une dépêche de Caen annonce que M. Juste Anne, sénateur du Calvados, est mort ce matin à huit heures.

M. WALDECK-ROUSSEAU

Dans un article intitulé : « La prochaine crise ministérielle », le Figaro cherche à établir que M. Casimir-Perier, en cas de crise ministérielle, ne fera certainement pas appel aux radicaux et que, fatalement, le choix de M. Waldeck-Rousseau, comme premier ministre, s'imposera.

LES EMPLOYÉS DE CHEMINS DE FER

D'après la Petite République, plus de 1.500 agents, employés ou ouvriers des chemins de fer de l'Etat, manifestent en ce moment de vifs mécontentements en raison d'une attente, par trop prolongée, d'une augmentation de salaires.

ELECTIONS DE CONSEILLERS GÉNÉRAUX

MM. Annot, Bourmestor, Crépin et Rivet sont élus conseillers généraux du département de la Seine.

Dans la Gironde, M. Daussin, républicain, est élu conseiller général pour le canton de St Ciers-la-Lande.

LE DÉPART DU COMTE HOYOS

Un banquet, organisé par la colonie austro-hongroise de Paris, a eu lieu dimanche soir au Grand-Hôtel, en l'honneur du comte Hoyos, dont nous avons annoncé la démission d'ambassadeur.

NOUVELLES MARITIMES

La plupart des commandants de nos bâtiments de guerre, d'accord en cela avec l'inspection médicale, ont réclamé la suppression du riz de l'ordinaire des matelots.

LE RIZ DES MARINS

Il est demandé que cet aliment, sain mais peu substantiel, soit remplacé couramment par des rations de haricots.

Le ministre, tout en accueillant cette proposition, fait connaître par circulaire qu'il ne peut y adhérer complètement, d'abord parce que le riz est compris dans les approvisionnements de première ligne, ensuite parce qu'il est nécessaire d'en réserver à bord pour le service médical.

LE PROCÈS DU « CHAMBARD »

Paris, 5 novembre. Aujourd'hui est venu devant la cour d'assises de la Seine, le procès intenté au Chambard par l'article intitulé : « A bas Casimir ! »

Le procès a présenté un intérêt particulier, parce que M. Jaurs, leader du parti socialiste, était défendeur de M. Gérault-Richard, directeur du Chambard.

A L'ÉTRANGER

Les Anglais en Afghanistan. Quetta, 3 novembre. — Un certain nombre d'indigènes du Waziristan, ont attaqué le camp du colonel Turner (commission de délimitation sur la frontière afgane) défendu par une fraction d'un régiment indigène.

Un combat corps à corps a eu lieu, pendant un quart d'heure, après quoi l'ennemi s'est retiré chargé de blessés.

La tribu des Waziris a néanmoins pu faire feu sur les troupes anglaises dont les pertes ont été de 20 soldats et de 23 porteurs indigènes.

L'ennemi a laissé sur le lieu du combat 253 tués.

On a tout lieu de supposer que les pertes subies empêcheront la tribu de faire une nouvelle tentative. En tous cas, la brigade de réserve est prête à marcher.

Explosion d'une bombe

Londres, 5 novembre. — Hier soir, une bombe a fait explosion au n° 11 de Park-Lane, à la porte de l'honorable Réginald Brett.

La porte a été brisée, les vitres de la maison ont été réduites en morceaux, mais il n'y a eu aucun accident de personnes, bien que M^{me} Brett fut dans une pièce non loin de l'entrée.

L'alarme causée par l'explosion a été vive dans le quartier. On pense que la bombe était destinée au juge Hawkins, qui demeure au numéro 5 de Percy-Street.

Le juge Hawkins a été récemment appelé à juger quelques procès anarchistes.

Colonel Magendie a fait analyser quelques fragments de la bombe qui ont été retrouvés sur le théâtre de l'explosion.

LA GUERRE SINO-JAPONAISE

Shanghai, 5 novembre. — L'armée chinoise, qui a évacué Kin-Lientcheng, occupe maintenant une gorge sur la grande route de Pékin. Le général Sung a donné des ordres formels pour la défense de cette gorge contre toute attaque.

Une colonne japonaise se dirige vers le nord ; son objectif est de tourner l'armée chinoise.

Plusieurs passages au sud de Mation-Liang sont sans défense ; on croit que le commandant de l'armée japonaise s'efforcera de les franchir avant que les Chinois soient en mesure de les défendre.

On annonce de nouveau de Tien-Tsin que les Japonais ont débarqué des troupes dans le golfe de Lian-Tong, à 40 milles au nord de Shan-Hai-Kean.

L'intervention des Puissances

Londres, 5 novembre. — Le Daily News, commentant la situation actuelle de la guerre sino-japonaise, laisse entendre que le moment serait venu pour les puissances d'intervenir et adresse même à ce sujet un appel au nouveau czar.

Le siège de Port-Arthur

Les journaux anglais ont publié hier une dépêche de Yokohama que nous nous sommes bien gardé de reproduire et qu'ils ont d'ailleurs démentie presque tout de suite ; elle disait que Port-Arthur avait été cerné par les Japonais, comme s'il était admissible qu'une place forte de cette importance, défendue par une garnison d'un douzaine de mille hommes au moins et située à soixante kilomètres du point de débarquement de l'ennemi, puisse être envahie en quelques jours ! Et ce qui semble prouver que l'état-major général du Mikado juge que l'opération peut être longue et difficile, c'est qu'il réunit à Hiroshima une troisième armée, sans doute destinée à renforcer l'armée de siège.

À notre avis, Port-Arthur aura la destinée de toutes les places assiégées et bloquées, à moins que les Chinois ne deviennent capables d'un effort qui paraît improbable dans le désarroi qui règne à Pékin.

Le premier combat naval

Le correspondant du Times à Tien-Tsin adresse à ce journal la relation officielle, contrôlée par un conseil d'enquête, du premier engagement naval de la campagne, qui eut lieu le 27 juillet dernier dans les eaux coréennes.

Nous extrayons de ce document les intéressants détails qui suivent :

Deux navires de guerre chinois, le Tschit-Yuen et le Kuang-Ki se trouvaient au mouillage à l'entrée de la baie de Corée, sur la côte de la péninsule coréenne.

Le premier portait deux canons de 21 centimètres et un de 15 centimètres. Le second était un petit croiseur armé de trois canons de 12 centimètres.

Deux navires de guerre japonais, le Tschit-Yuen et le Kuang-Ki se trouvaient au mouillage à l'entrée de la baie de Corée, sur la côte de la péninsule coréenne.

Mais à peine le Tschit-Yuen eut-il tiré deux coups de son canon de chasse, qu'un obus éclata dans le blockhaus du commandant et tua le premier lieutenant, un aspirant, un timonier et un clairon ; un autre projectile de 26 centimètres tua ou blessa tous les servants de ce canon. Le feu des deux navires japonais fut très violent et les deux croiseurs japonais furent très maltraités. Heureusement pour lui les Japonais abandonnèrent leur proie pendant plus d'une heure. Le Tschit-Yuen eut le temps de prendre chasse ; mais le Yoshino-Kan, le plus rapide des navires de la flotte japonaise, se jeta à sa poursuite et bientôt il est assez près pour ouvrir de nouveau le feu. L'équipage du Tschit-Yuen riposta énergiquement avec ses pièces de retraite et parvint à toucher son adversaire par deux fois ; alors, à la grande joie des Chinois, le Yoshino vire de bord et s'éloigna si rapidement qu'un quatrième projectile n'arriva pas jusqu'à lui. Le Tschit-Yuen était sauvé !

Arrivons maintenant au Kuang-Ki. Ce petit bâtiment assailli par des canons japonais, répondait à coups de canon et cherchait à approcher afin de pouvoir se servir de torpilles ; mais bientôt un obus pénétra dans la chambre des torpilles et coupa dans son tube la queue d'un de ces engins.

Se sentant irrévocablement perdu, le commandant Liu se décida à courir sur l'ennemi dans l'espérance de lancer sa torpille avant, mais il tourna trop lentement et passa à l'arrière du Japonais. Celui-ci lui envoya à petite distance une décharge de son gros canon de retraite et, du coup, le Kuang-Ki est transporté de part en part, ses canons sont démontés, le feu prend à bord, et l'eau commence à couler.

D'ailleurs, le Kuang-Ki n'avait plus de munitions ! Il avait 26 hommes de tués, et déjà le feu brûlait la chevelure et les corps des malheureux qui avaient péri.

Dans ces conditions, le navire coulant bas d'eau, son commandant l'éleva à la côte, et parvint non sans peine à sauver ses blessés ; il cherchait même à transporter ses tués à terre quand l'ennemi, s'approchant, ouvrit le feu sur l'épave. Il n'y eut aucune perte.

Malgré les propos que l'on tient à ce sujet au sujet de l'accusation aux yeux des Italiens la culpabilité du capitaine Romani. Ces rapprochements inconsidérés sont d'une imprudence très grave ; il y a de la liberté d'un français, prisonnier à l'étranger, qu'on y songe.

On charge encore le dossier Dreyfus de l'arrestation en pays étranger de MM. Degouy et Malavas. C'est lui qui prêterait gratuitement un pouvoir-don au ministre de la marine, Degouy et Malavas ont été capturés par hasard. Un douanier visitant leur yacht fut frappé d'y voir des cartes. Il prévint les autorités appartenant au ministère de la marine. Conjoint M. Dreyfus, qui était au ministère de la guerre, aurait-il pu être dans le secret d'un document qui est à la marine.

AU CERCHE-MIDI

À la prison du C^{er}che-Midi, le capitaine est dans une chambre du premier étage du bâtiment de derrière ; il ne peut recevoir ni visites ni lettres ; ses gardiens, s'ils ne lui passent pas les journaux, ne savent plus quel est le mystérieux personnage qu'ils doivent

surveiller jour et nuit sans jamais le perdre de vue un instant. Ces gardiens sont la discrétion même ; nous avons appris toutefois que Dreyfus, depuis son incarcération, a eu de fréquents accès de larmes ; il a mauvais appétit et passe des nuits entières sans dormir.

INTERVIEW AVEC M^{me} HADAMARD

Un rédacteur du Matin, informé qu'une partie de la famille de l'officier prisonnier se réunissait avant-hier dans l'après-midi, auprès de M^{me} Hadamard, belle-mère du capitaine Dreyfus, s'est rendu chez elle pour savoir si elle n'avait rien à ajouter aux déclarations qu'elle avait déjà faites.

On a parlé de jalousie ! s'est écrié M^{me} Hadamard ; mais mon grand-aveu devant lui le plus bel avenir militaire ! Il était entré à l'état-major sans aucune faveur, et uniquement parce qu'il était sorti cinquième de l'école de guerre.

Travailleur obstiné, patriote si naïvement égoïste que parfois nous railloions de son chauvinisme excessif, pourquoi serait-il devenu un traître ?

Du reste, nous ne savons pas, on a refuté obstinément de nous dire qu'elle était vêtue de l'habit de la famille qui pesait sur lui.

Ma fille avait supplié, au ministère, de se rendre chez son grand-père ; quelques heures après, un officier est venu prévenir sa femme qu'il était arrêté.

Et, depuis, rien ! La nuit... Pas un seul éclair qui puisse même nous faire entrevoir la vérité ! Nous ne sommes même pas sûrs qu'il ne soit encore vivant ! Est-il donc possible qu'un plein dix-neuvième siècle la justice française ait aussi mystérieuse que celle du Conseil des Dix ?

Nous avons tout fait pour savoir. Non seulement nous n'avons pu rien apprendre, mais pendant vingt jours nous avons forcé au silence sous les menaces les plus épouvantables.

« Surtout, nous disaient-ils, ne parlez pas un mot, sinon vous le perdriez ! »

Et, jusqu'au jour du scandale, nous nous sommes tues, ma fille et moi, si bien que personne de la famille en dehors de nous deux n'a su que mon grand-aveu était prisonnier. Nous ignorions même dans quelle prison il était ! On avait refusé de nous le dire ; c'est par les journaux que nous l'avons appris.

Ma fille avait supplié, au ministère, le commandant chargé de l'enquête de lui laisser voir de loin son mari, sans que même elle pût lui parler. On a refusé.

OFFRE DE SUICIDE

Depuis, nous avons pu avoir quelques échos lointains de la prison et nous savons de la façon la plus certaine qu'à deux reprises un revolver a été déposé sur la table du prisonnier.

Il a rendu l'arme, en disant : « Si j'étais coupable, je serais déjà mort, je n'aurais pas eu besoin de cela pour me tuer. Mais je suis innocent et je veux vivre pour le prouver. »

Le comte me remercia et très brave, s'il avait quelque chose à se reprocher, il serait mort !

Comment aurait-il pu nouer les relations que nous lui aurions pu en train de commettre l'acte infâme dont on l'accuse ?

Sauf son voyage de noces, il n'a fait d'autres voyages que des voyages commandés. Il ne sortait presque jamais de chez lui, c'était un travailleur acharné et il avait une passion pour son métier. A-t-il par excès de zèle commis une imprudence ?

Nous ne pouvons que faire des suppositions.

Nouvelles Militaires

LE PORT DE LA PELISSE. Par décision du ministre de la guerre, le port de la pelisse qui était facultatif pour les officiers montés, sera désormais pour tous les officiers montés ou non.

LES DÉPUTÉS-SOLDATS

Est-il exact, comme l'a dit l'autre jour le président de la Chambre, au cours de la discussion sur le cas de M. Mirman, « que les députés qui font partie de la réserve ou de l'armée territoriale sont dispensés des exercices et manœuvres pendant la durée des sessions » ?

C'est là la question qui est posée par un groupe d'officiers de réserve et de l'armée territoriale.

Nous croyons que M. Burdeau, en parlant ainsi, a involontairement commis une erreur. Aux termes de loi, aucune instruction, aucune circulaire en vigueur ne dispensent les membres du Parlement de tout ou partie du service militaire.

FRANCHISE POSTALE MILITAIRE

On étudie, en ce moment, au ministère de la guerre, la question de la franchise postale à accorder aux soldats pour correspondre avec leurs familles et recevoir leur argent. Des objections ont été formulées par le ministre de la guerre, au sujet de la franchise postale, au sujet de la franchise postale, au sujet de la franchise postale.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 novembre 1894

La séance est ouverte à huit heures et demie sous la présidence de M. le Dr Gailleton.

Après l'appel nominal des conseillers, nous sommes présents, à l'exception de M. Masson, député du 3^e arrondissement, M. Brizon, un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente.

L'ADRESSE A NICOLAS II

M. le Maire. — M. le Préfet m'a prié de convoquer le Conseil pour lui demander de s'associer, par l'envoi d'une dépêche, au nouveau Czar à la perte irréparable que vient de faire la Russie.

Les Sports

LYON-NEUVILLE ET RETOUR

Dimanche matin a été couru le match Lyon-Neuville et retour. Le départ a été donné à 7 h. 48, du Pont-Mouton.

Arrivés ensemble à Neuville (contrôle), à 8 h. 20. Au retour, G..., de la Buire, est tombé à 3 kilomètres de l'arrivée.

LES COURSES DE VAUGNERAY

Voici le résultat des courses de Vaugneray :

Mécanique, du C. P. ; 2. Perrin, du V. C. ; 3. Bouffard, du C. P., qui a ramassé une fausse pelle.

MATCH AU VÉLODROME TÊTE-D'OR

Dimanche prochain, 11 novembre, à deux heures, Lambrecht courra un match d'une heure avec entraîneur, contre douze chevaux, montés par un cowboy.

UN HARDI CYCLISTE

Il y avait fort dimanche soir à la ménagerie des frères Roussel, installée place d'Armes, à Poitiers.

UN MATCH INTÉRESSANT

Le défi porté par la jeune Pomponne à la jument Merveilleuse de la battre dans le double trajet de Paris au Havre, aller et retour, soit 850 kilomètres, attelée ou montée, défit que Merveilleuse a accepté, a suscité un nouveau concurrent.

Le cheval de M. B... vient en effet de se mettre en ligne pour disputer le prix de cet intéressant match.

Pour peu que cet exemple soit suivi, il se pourrait bien que d'ici au 10 novembre date fixée pour la course, un certain nombre de chevaux y pressent aussi fort.

DRAME DE LA JALOUSIE A SAINT-CYR

Tenant à mériter complètement le titre de journal sérieux, nous n'avons pas voulu parler encore du drame sanglant, monté par la jalousie et qui s'est déroulé à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, dimanche soir, à chez M. Granjon, mineur, au service de M. Archer, carrier. Voici à ce sujet des renseignements absolument certains.

Granjon, qui est âgé de 45 ans, vivait maritalement depuis plusieurs années avec la veuve Pont, dont les moeurs sont légères.

Depuis quelque temps, un journaliste nommé Chereverier, en l'absence de l'ouvrier mineur, se rendait nuitamment pour fréquenter la femme Pont et traitait la maison de son ami en pays conquis. Aussi les dépenses de ménage allaient en augmentant et l'argent du mineur en diminuant.

Volant faire cesser cet état de choses, Granjon, dont les soupçons étaient éveillés, simula un faux départ et revint inopinément au domicile conjugal.

Sa maîtresse était tellement émue, quand elle vit ouvrir à Granjon, que les doutes de son cœur se changèrent aussitôt en certitude absolue.

S'étant avisé de regarder le lit, il trouva Chereverier, blotti entre deux matelas. Prendre un couteau de cuisine sur la table, en frapper le journaliste à sept reprises différentes, lui faisant à la nuque et aux jambes de profondes blessures, fut pour Granjon l'affaire d'un instant.

S'étant avisé de regarder le lit, il trouva Chereverier, blotti entre deux matelas. Prendre un couteau de cuisine sur la table, en frapper le journaliste à sept reprises différentes, lui faisant à la nuque et aux jambes de profondes blessures, fut pour Granjon l'affaire d'un instant.

« S'étant avisé de regarder le lit, il trouva Chereverier, blotti entre deux matelas. Prendre un couteau de cuisine sur la table, en frapper le journaliste à sept reprises différentes, lui faisant à la nuque et aux jambes de profondes blessures, fut pour Granjon l'affaire d'un instant.

« S'étant avisé de regarder le lit, il trouva Chereverier, blotti entre deux matelas. Prendre un couteau de cuisine sur la table, en frapper le journaliste à sept reprises différentes, lui faisant à la nuque et aux jambes de profondes blessures, fut pour Granjon l'affaire d'un instant.

« S'étant avisé de regarder le lit, il trouva Chereverier, blotti entre deux matelas. Prendre un couteau de cuisine sur la table, en frapper le journaliste à sept reprises différentes, lui faisant à la nuque et aux jambes de profondes blessures, fut pour Granjon l'affaire d'un instant.

« S'étant avisé de regarder le lit, il trouva Chereverier, blotti entre deux matelas. Prendre un couteau de cuisine sur la table, en frapper le journaliste à sept reprises différentes, lui faisant à la nuque et aux jambes de profondes blessures, fut pour Granjon l'affaire d'un instant.

LE PSEUDO-MARQUIS D'ALBA

Qui ne se souvient de ce trop célèbre escroc qui se faisait appeler marquis d'Alba et qui à Lyon, en compagnie d'un individu nommé Seneca, dévalisait les villas et commettait de nombreux méfaits dans notre ville où il se faisait passer pour un très grand seigneur.

D'Alba de son véritable nom Zucchi, appartenait à une très honorable famille dont il fit la honte et le désespoir, après avoir été cassé du grade qu'il occupait dans l'armée italienne.

Rapportons que c'est à la suite du vol commis par les deux bandits au préjudice de M. Poyet, qu'il St-Antoine qu'ils furent arrêtés à Gennevilliers, le 10 août, puis traduits devant la Cour d'assises du Rhône qui condamna les deux voleurs à dix ans de travaux forcés.

Envoyés à la Nouvelle-Calédonie pour y purger cette condamnation, le silence s'était fait sur leurs exploits.

Nous apprenons aujourd'hui que le fameux Zucchi vient de mourir au bagne, à la suite d'un accès de fièvre chaude.

SUICIDE ÉMOUVANT

Hier lundi, à neuf heures du matin, la rue Royale, d'ordinaire si paisible, était mise en émoi par un suicide émuovant, survenu à la suite d'un drame de famille.

Voici le renseignement que nous avons recueilli à ce sujet :

Dans la maison portant le numéro 7 de la rue Royale, et au quatrième étage, habitent deux jeunes mariés.

L'accord le plus parfait ne règne pas précisément dans ce ménage.

Le mari, Saugay (François-Joseph), est depuis plusieurs mois sans travail ; c'est dire que la misère est grande dans cet intérieur d'ouvriers.

Samedi dernier, à la suite de libations plus ou moins nombreuses, Saugay rentra, à huit heures du soir, au domicile conjugal et, sans provocation aucune de la part de son épouse, se mit à la frapper avec la dernière violence.

avait reçu la veille, qu'un docteur du quartier dut être appelé et ordonna le transfert immédiat de la blessée à l'Hôtel-Dieu, où elle a aussitôt été admise.

Saugeay, ne voyant pas rentrer sa femme, crut que la séparation était irrémédiable ; il ne croyait pas si bien dire.

Donc, lundi matin, le désespoir s'empara de lui, et, sans prendre le temps de la réflexion, il ouvrit la fenêtre de sa chambre et se précipita dans le vide.

Le corps vint rebondir sur le trottoir. Quand on le releva, on constata que ce malheureux s'était tué sur le coup ; sa tête ne formait qu'une bouillie sanguinolente, qu'une masse informe.

Prévenu de suite, M. Bellat, commissaire de police du quartier de l'Hôtel-de-Ville, procéda aux constatations d'usage et fit aussitôt transporter à la Morgue le cadavre du suicidé.

Le corps ayant été réclamé par les parents de la femme, en raison d'une autorisation spéciale a été ramené au domicile du défunt, en attendant ses funérailles qui auront lieu très probablement aujourd'hui mardi.

Comme d'habitude, de nombreux groupes s'étaient formés devant la maison du suicidé, commentant diversément ce triste événement ; et comme la gaieté française ne perd jamais ses droits, même dans les circonstances les plus douloureuses, nous répétâmes le propos que tenaient deux commères du quartier.

« Eh bien, oui, ma chère dame, moi aussi, j'ai pensé un jour à me suicider en me jetant du quatrième ! »

« Moi aussi, mais c'était du cinquième ! »

Dans le quartier, les époux Saugay ont été l'objet de la considération générale, et du chômage, ou plutôt du misère, est la cause évidente, palpable, du suicide émuovant de la rue Royale.

Chronique Locale

Bulletin météorologique (5 h. soir)

De basses pressions persistent au large des côtes occidentales des Iles-Britanniques (Ecosse 743 mm) et le baromètre est élevé sur le Sud de la France (756 mm).

La température moyenne baisse graduellement, tout en restant encore supérieure à la normale (7° 5) du mois et ce matin il y a eu une forte gelée blanche.

Aujourd'hui à Lyon, hauteur barométrique à 4 heures du soir, 762 mm. Pluie depuis 24 heures, 0 mm.

Températures extrêmes : à l'ombre, minimum 3° 1 ; maximum 14° ; à l'air libre, minimum 1° 9 ; maximum 21°.

Probable : temps assez doux, beau, brumeux.

A l'Exposition

L'abaissement du prix d'entrée à 25 centimes n'avait pas amené à l'Exposition une affluence aussi considérable qu'on espérait. Sans doute les amateurs de la dernière heure, instruits de la prorogation de la clôture ont remis leur visite à dimanche prochain.

Cette abstention n'avait pas été imitée par les pickpockets, car plusieurs d'entre eux ont été arrêtés au flagrant délit d'exploration indiscrète des poches de leurs voisins.

Beaucoup d'exposants ont déjà fermé leurs vitrines et commencé à emballer leurs marchandises. D'autres s'apprêtent à quitter l'exemple.

Chemins vicinaux

Deux enquêtes d'utilité publique viennent d'être ouvertes, concernant : la première, l'établissement d'une nouvelle route de la Guillotière à Gerland ; la seconde l'élargissement du chemin vicinal n° 47, dit des Quatre-Maisons.

Assises du Rhône

Nous rappelons à nos lecteurs que la prochaine session de la cour d'assises du Rhône s'ouvrira à Lyon le lundi 12 novembre, à 9 heures du matin, au Palais de Justice, sous la présidence de M. Devienne, conseiller à la cour d'appel de Lyon.

Concours pour l'internet

Un concours pour la nomination de deux internes à l'Asile départemental d'aliénés, à Bron, aura lieu le samedi 3 décembre prochain, à l'Hôtel-Dieu.

3^e EDITION

Chronique Régionale

RHONE

Condrieu. — Découverte d'un cadavre. — Dimanche matin, il a été retiré du Rhône, au lieu dit du Port de Condrieu, le cadavre d'un homme paraissant âgé d'une trentaine d'années.

Une première enquête faite par les soins de M. le juge de paix, assisté d'un médecin, a permis de constater sur le cadavre de nombreuses et profondes entailles, faites par un instrument et franchant sur la gorge, aux bras et aux jambes.

On prétend que le corps du désespéré serait celui d'un sieur D..., habitant Lyon.

Belleville. — Conseil municipal. — Le conseil municipal se réunira, aujourd'hui mardi, à 8 heures du soir en séance publique.

Givors. — L'Union instrumentale. — Dimanche, l'Union instrumentale de Givors faisait sa sortie annuelle à l'occasion du départ des conscrits faisant partie de la société.

Après quelques paroles d'adieu prononcées par M. Faure, ex-honorable des conscrits, M. Carrichon, l'un des conscrits, a remercié M. Faure.

Au dessert les chanteurs se sont fait applaudir, principalement MM. Eschaler, Morst, Métal et Méry.

Une quête a produit la somme de 7 fr. 60 qui a été versée au profit du Son des Ecoles laïques.

LOIRE

Saint-Etienne. — La Mine aux Mineurs. — L'Assemblée générale de la Mine aux Mineurs a eu lieu dimanche matin.

Cette réunion avait pour objet l'exclusion de plusieurs sociétaires.

Les Enfants de l'Auvergne. — Dimanche a été donné le banquet annuel des Enfants de l'Auvergne.

Beaucoup d'entrain et d'animation. — Une mort suspecte. — Le parquet vient d'ouvrir une enquête, au sujet de la mort d'un nommé Favet, demeurant à la Ricamarie.

Cette mort paraît devoir être attribuée à des coups qu'aurait reçus l'aveugle.

Quoiqu'il en soit, l'autopsie a été ordonnée.

Montbrison. — Chambre des avoués. — La Chambre des avoués près le tribunal de Montbrison, est ainsi composée pour l'année judiciaire 1894-1895 :

M. Jaquet, président; Couduer, syndic; Mailloin, rapporteur et Rousselon, secrétaire.

Rive-de-Gier. — La grève des carriers. — Le nommé Duflour, scierie à l'usine Richarme, a été injurié et menacé de mort dans la nuit de dimanche par le gréviste François Franco, âgé de 21 ans.

Ernest Hauke, âgé de 25 ans, verrier et sujet allemand, un de ceux qui avaient refusé de travailler après un engagement passé avec la verrerie Richarme, a été mis en état d'arrestation, hier soir lundi, en vertu d'un arrêté d'expulsion.

Un même arrêté vise Baumgartner, également sujet allemand et gréviste, arrêté dans la nuit de samedi à dimanche dernier.

ISERE

Vienna. — Acte de probité. — Un bracelet en or d'une valeur de cent cinquante francs environ, a été trouvé, route de Lyon, par un sieur Dumaire Pierre, marchand ambulancier, qui s'est empressé de le déposer au bureau de police.

Nos félicitations. — Cadavre retiré du Rhône. — Dimanche à 4 heures de l'après-midi, il a été retiré des eaux du Rhône, en face d'Estressin, le cadavre d'un homme paraissant âgé d'environ 50 ans.

Voici son signalement : Cheveux blancs, visage plein, moustache brune, toute la barbe grisonnante, taille d'environ 1 m. 68. Vêtements : manteau d'un bleu foncé, ceinture en cuir, gilet bleu, chemise, coton rayé blanc, cravate, bottines à élastiques.

Comme il n'avait sur lui aucune pièce justifiant son identité, il a été transporté à la morgue par les soins de M. Boy, commissaire central.

MARCHÉS

Cours commerciaux. — Paris, 5 novembre 1894. — Cotez : courant 47.25 à 47.50, déc. 47.50 à 47.75, 4 premiers 47.50 à 47.75, 4 de mars 47.50 à 47.75. Tendances soutenue.

Le Havre. — Café (cote officielle), novembre 10 h., 87.50, décembre 86.75. Tendances irrégulière.

Yvon-Vais. — Marché aux bestiaux du 2 novembre. — Porcs, amenés 1612, vendus tous, renvoi 100. Prix nets de 114 à 120 francs les 100 kilos, droits d'octroi non compris.

Moyen marché, 50 animaux en plus n'ont pas été de trop; cours en constante hausse.

BUDGET DES DEPENSES D'UN CANOT AU SIECLE DERNIER

En furetant dans la Bibliothèque Coste, qui se trouve déposée à la grande Bibliothèque de la Ville, il nous est tombé sous la main un petit opuscule, de 70 pages environ, qui a pour titre :

« Doléances des maîtres-ouvriers (1), fabricants en étoffes d'or, d'argent et de soie de la ville de Lyon, adressées au Roi et à la Nation assemblée, — 1789. »

Nous ne voulons pas faire l'analyse des récriminations dont cet opuscule se fait l'écho contre les fabricants d'alors, mais nous pensons intéresser nos lecteurs en leur donnant le détail de ces dépenses journalières qui forment les charges annuelles des maîtres-ouvriers fabricants, et calcul d'écarter pour la nourriture et entretien de ces personnes à leur charge, et le paiement des travaux de compagnon, dressé avant l'ordonnance consulaire du 8 août 1786, et qui a décidé l'émancipation.

Ce sont des détails d'intérieur de ce temps-là, intéressants et instructifs à plus d'un titre et, que nos « canuts » liront avec plaisir, nous le croyons du moins.

Le tableau ci-dessous, par lequel les « dépenses et entretien de tout ce qui peut concerner un atelier de trois métiers », nous nous pensons intéresser nos lecteurs en leur donnant le détail de ces dépenses journalières qui forment les charges annuelles des maîtres-ouvriers fabricants, et calcul d'écarter pour la nourriture et entretien de ces personnes à leur charge, et le paiement des travaux de compagnon, dressé avant l'ordonnance consulaire du 8 août 1786, et qui a décidé l'émancipation.

Le tableau ci-dessous, par lequel les « dépenses et entretien de tout ce qui peut concerner un atelier de trois métiers », nous nous pensons intéresser nos lecteurs en leur donnant le détail de ces dépenses journalières qui forment les charges annuelles des maîtres-ouvriers fabricants, et calcul d'écarter pour la nourriture et entretien de ces personnes à leur charge, et le paiement des travaux de compagnon, dressé avant l'ordonnance consulaire du 8 août 1786, et qui a décidé l'émancipation.

Le tableau ci-dessous, par lequel les « dépenses et entretien de tout ce qui peut concerner un atelier de trois métiers », nous nous pensons intéresser nos lecteurs en leur donnant le détail de ces dépenses journalières qui forment les charges annuelles des maîtres-ouvriers fabricants, et calcul d'écarter pour la nourriture et entretien de ces personnes à leur charge, et le paiement des travaux de compagnon, dressé avant l'ordonnance consulaire du 8 août 1786, et qui a décidé l'émancipation.

Le tableau ci-dessous, par lequel les « dépenses et entretien de tout ce qui peut concerner un atelier de trois métiers », nous nous pensons intéresser nos lecteurs en leur donnant le détail de ces dépenses journalières qui forment les charges annuelles des maîtres-ouvriers fabricants, et calcul d'écarter pour la nourriture et entretien de ces personnes à leur charge, et le paiement des travaux de compagnon, dressé avant l'ordonnance consulaire du 8 août 1786, et qui a décidé l'émancipation.

Le tableau ci-dessous, par lequel les « dépenses et entretien de tout ce qui peut concerner un atelier de trois métiers », nous nous pensons intéresser nos lecteurs en leur donnant le détail de ces dépenses journalières qui forment les charges annuelles des maîtres-ouvriers fabricants, et calcul d'écarter pour la nourriture et entretien de ces personnes à leur charge, et le paiement des travaux de compagnon, dressé avant l'ordonnance consulaire du 8 août 1786, et qui a décidé l'émancipation.

Le tableau ci-dessous, par lequel les « dépenses et entretien de tout ce qui peut concerner un atelier de trois métiers », nous nous pensons intéresser nos lecteurs en leur donnant le détail de ces dépenses journalières qui forment les charges annuelles des maîtres-ouvriers fabricants, et calcul d'écarter pour la nourriture et entretien de ces personnes à leur charge, et le paiement des travaux de compagnon, dressé avant l'ordonnance consulaire du 8 août 1786, et qui a décidé l'émancipation.

Le tableau ci-dessous, par lequel les « dépenses et entretien de tout ce qui peut concerner un atelier de trois métiers », nous nous pensons intéresser nos lecteurs en leur donnant le détail de ces dépenses journalières qui forment les charges annuelles des maîtres-ouvriers fabricants, et calcul d'écarter pour la nourriture et entretien de ces personnes à leur charge, et le paiement des travaux de compagnon, dressé avant l'ordonnance consulaire du 8 août 1786, et qui a décidé l'émancipation.

Le tableau ci-dessous, par lequel les « dépenses et entretien de tout ce qui peut concerner un atelier de trois métiers », nous nous pensons intéresser nos lecteurs en leur donnant le détail de ces dépenses journalières qui forment les charges annuelles des maîtres-ouvriers fabricants, et calcul d'écarter pour la nourriture et entretien de ces personnes à leur charge, et le paiement des travaux de compagnon, dressé avant l'ordonnance consulaire du 8 août 1786, et qui a décidé l'émancipation.

Le tableau ci-dessous, par lequel les « dépenses et entretien de tout ce qui peut concerner un atelier de trois métiers », nous nous pensons intéresser nos lecteurs en leur donnant le détail de ces dépenses journalières qui forment les charges annuelles des maîtres-ouvriers fabricants, et calcul d'écarter pour la nourriture et entretien de ces personnes à leur charge, et le paiement des travaux de compagnon, dressé avant l'ordonnance consulaire du 8 août 1786, et qui a décidé l'émancipation.

Le tableau ci-dessous, par lequel les « dépenses et entretien de tout ce qui peut concerner un atelier de trois métiers », nous nous pensons intéresser nos lecteurs en leur donnant le détail de ces dépenses journalières qui forment les charges annuelles des maîtres-ouvriers fabricants, et calcul d'écarter pour la nourriture et entretien de ces personnes à leur charge, et le paiement des travaux de compagnon, dressé avant l'ordonnance consulaire du 8 août 1786, et qui a décidé l'émancipation.

Le tableau ci-dessous, par lequel les « dépenses et entretien de tout ce qui peut concerner un atelier de trois métiers », nous nous pensons intéresser nos lecteurs en leur donnant le détail de ces dépenses journalières qui forment les charges annuelles des maîtres-ouvriers fabricants, et calcul d'écarter pour la nourriture et entretien de ces personnes à leur charge, et le paiement des travaux de compagnon, dressé avant l'ordonnance consulaire du 8 août 1786, et qui a décidé l'émancipation.

Le tableau ci-dessous, par lequel les « dépenses et entretien de tout ce qui peut concerner un atelier de trois métiers », nous nous pensons intéresser nos lecteurs en leur donnant le détail de ces dépenses journalières qui forment les charges annuelles des maîtres-ouvriers fabricants, et calcul d'écarter pour la nourriture et entretien de ces personnes à leur charge, et le paiement des travaux de compagnon, dressé avant l'ordonnance consulaire du 8 août 1786, et qui a décidé l'émancipation.

Le tableau ci-dessous, par lequel les « dépenses et entretien de tout ce qui peut concerner un atelier de trois métiers », nous nous pensons intéresser nos lecteurs en leur donnant le détail de ces dépenses journalières qui forment les charges annuelles des maîtres-ouvriers fabricants, et calcul d'écarter pour la nourriture et entretien de ces personnes à leur charge, et le paiement des travaux de compagnon, dressé avant l'ordonnance consulaire du 8 août 1786, et qui a décidé l'émancipation.

Le tableau ci-dessous, par lequel les « dépenses et entretien de tout ce qui peut concerner un atelier de trois métiers », nous nous pensons intéresser nos lecteurs en leur donnant le détail de ces dépenses journalières qui forment les charges annuelles des maîtres-ouvriers fabricants, et calcul d'écarter pour la nourriture et entretien de ces personnes à leur charge, et le paiement des travaux de compagnon, dressé avant l'ordonnance consulaire du 8 août 1786, et qui a décidé l'émancipation.

Le tableau ci-dessous, par lequel les « dépenses et entretien de tout ce qui peut concerner un atelier de trois métiers », nous nous pensons intéresser nos lecteurs en leur donnant le détail de ces dépenses journalières qui forment les charges annuelles des maîtres-ouvriers fabricants, et calcul d'écarter pour la nourriture et entretien de ces personnes à leur charge, et le paiement des travaux de compagnon, dressé avant l'ordonnance consulaire du 8 août 1786, et qui a décidé l'émancipation.

Le tableau ci-dessous, par lequel les « dépenses et entretien de tout ce qui peut concerner un atelier de trois métiers », nous nous pensons intéresser nos lecteurs en leur donnant le détail de ces dépenses journalières qui forment les charges annuelles des maîtres-ouvriers fabricants, et calcul d'écarter pour la nourriture et entretien de ces personnes à leur charge, et le paiement des travaux de compagnon, dressé avant l'ordonnance consulaire du 8 août 1786, et qui a décidé l'émancipation.

Le tableau ci-dessous, par lequel les « dépenses et entretien de tout ce qui peut concerner un atelier de trois métiers », nous nous pensons intéresser nos lecteurs en leur donnant le détail de ces dépenses journalières qui forment les charges annuelles des maîtres-ouvriers fabricants, et calcul d'écarter pour la nourriture et entretien de ces personnes à leur charge, et le paiement des travaux de compagnon, dressé avant l'ordonnance consulaire du 8 août 1786, et qui a décidé l'émancipation.

Le tableau ci-dessous, par lequel les « dépenses et entretien de tout ce qui peut concerner un atelier de trois métiers », nous nous pensons intéresser nos lecteurs en leur donnant le détail de ces dépenses journalières qui forment les charges annuelles des maîtres-ouvriers fabricants, et calcul d'écarter pour la nourriture et entretien de ces personnes à leur charge, et le paiement des travaux de compagnon, dressé avant l'ordonnance consulaire du 8 août 1786, et qui a décidé l'émancipation.

Le tableau ci-dessous, par lequel les « dépenses et entretien de tout ce qui peut concerner un atelier de trois métiers », nous nous pensons intéresser nos lecteurs en leur donnant le détail de ces dépenses journalières qui forment les charges annuelles des maîtres-ouvriers fabricants, et calcul d'écarter pour la nourriture et entretien de ces personnes à leur charge, et le paiement des travaux de compagnon, dressé avant l'ordonnance consulaire du 8 août 1786, et qui a décidé l'émancipation.

Le tableau ci-dessous, par lequel les « dépenses et entretien de tout ce qui peut concerner un atelier de trois métiers », nous nous pensons intéresser nos lecteurs en leur donnant le détail de ces dépenses journalières qui forment les charges annuelles des maîtres-ouvriers fabricants, et calcul d'écarter pour la nourriture et entretien de ces personnes à leur charge, et le paiement des travaux de compagnon, dressé avant l'ordonnance consulaire du 8 août 1786, et qui a décidé l'émancipation.

Le tableau ci-dessous, par lequel les « dépenses et entretien de tout ce qui peut concerner un atelier de trois métiers », nous nous pensons intéresser nos lecteurs en leur donnant le détail de ces dépenses journalières qui forment les charges annuelles des maîtres-ouvriers fabricants, et calcul d'écarter pour la nourriture et entretien de ces personnes à leur charge, et le paiement des travaux de compagnon, dressé avant l'ordonnance consulaire du 8 août 1786, et qui a décidé l'émancipation.

Le tableau ci-dessous, par lequel les « dépenses et entretien de tout ce qui peut concerner un atelier de trois métiers », nous nous pensons intéresser nos lecteurs en leur donnant le détail de ces dépenses journalières qui forment les charges annuelles des maîtres-ouvriers fabricants, et calcul d'écarter pour la nourriture et entretien de ces personnes à leur charge, et le paiement des travaux de compagnon, dressé avant l'ordonnance consulaire du 8 août 1786, et qui a décidé l'émancipation.

Le tableau ci-dessous, par lequel les « dépenses et entretien de tout ce qui peut concerner un atelier de trois métiers », nous nous pensons intéresser nos lecteurs en leur donnant le détail de ces dépenses journalières qui forment les charges annuelles des maîtres-ouvriers fabricants, et calcul d'écarter pour la nourriture et entretien de ces personnes à leur charge, et le paiement des travaux de compagnon, dressé avant l'ordonnance consulaire du 8 août 1786, et qui a décidé l'émancipation.

Le tableau ci-dessous, par lequel les « dépenses et entretien de tout ce qui peut concerner un atelier de trois métiers », nous nous pensons intéresser nos lecteurs en leur donnant le détail de ces dépenses journalières qui forment les charges annuelles des maîtres-ouvriers fabricants, et calcul d'écarter pour la nourriture et entretien de ces personnes à leur charge, et le paiement des travaux de compagnon, dressé avant l'ordonnance consulaire du 8 août 1786, et qui a décidé l'émancipation.

Le tableau ci-dessous, par lequel les « dépenses et entretien de tout ce qui peut concerner un atelier de trois métiers », nous nous pensons intéresser nos lecteurs en leur donnant le détail de ces dépenses journalières qui forment les charges annuelles des maîtres-ouvriers fabricants, et calcul d'écarter pour la nourriture et entretien de ces personnes à leur charge, et le paiement des travaux de compagnon, dressé avant l'ordonnance consulaire du 8 août 1786, et qui a décidé l'émancipation.

Le tableau ci-dessous, par lequel les « dépenses et entretien de tout ce qui peut concerner un atelier de trois métiers », nous nous pensons intéresser nos lecteurs en leur donnant le détail de ces dépenses journalières qui forment les charges annuelles des maîtres-ouvriers fabricants, et calcul d'écarter pour la nourriture et entretien de ces personnes à leur charge, et le paiement des travaux de compagnon, dressé avant l'ordonnance consulaire du 8 août 1786, et qui a décidé l'émancipation.

Le tableau ci-dessous, par lequel les « dépenses et entretien de tout ce qui peut concerner un atelier de trois métiers », nous nous pensons intéresser nos lecteurs en leur donnant le détail de ces dépenses journalières qui forment les charges annuelles des maîtres-ouvriers fabricants, et calcul d'écarter pour la nourriture et entretien de ces personnes à leur charge, et le paiement des travaux de compagnon, dressé avant l'ordonnance consulaire du 8 août 1786, et qui a décidé l'émancipation.

Après examen, la transmis le jour même au premier conseil de guerre : le gouvernement militaire prend en effet deux conseils.

Un deuxième Dreyfus

Paris, 5 novembre. Les agents de la sûreté ont mis la main hier sur un nommé Albert Dreyfus, dit André, courtier en bijouterie, demeurant 17, rue de l'Écluse, qui était recherché depuis longtemps. Dreyfus était sous le coup de trois condamnations et de six mandats d'amener de divers parquets.

Notre ambassadeur en Espagne

Madrid, 5 novembre. La réception de M. le marquis de Reversaux, ambassadeur de France, par la reine régente, a eu lieu avec le cérémonial d'usage dans la salle du trône, en présence des ministres. Des discours, empreints de la plus grande et plus sincère cordialité, ont été échangés.

Autriche et Italie

Rome, 5 novembre. On commente beaucoup dans les cercles politiques le voyage du comte Nigra, ambassadeur d'Italie à Vienne, qui est arrivé récemment à Rome. On croit qu'il vient donner des explications sur le mouvement en Istrie. D'autre part, certains prétendent qu'il serait rappelé.

Conseil de guerre de Lyon

Dans sa séance du 3 novembre, le conseil a, sous la présidence de M. Poncet, colonel du 96^e régiment d'infanterie, prononcé les condamnations suivantes : Rebé, résident du recrutement d'Auxonne, accusé d'insoumission, à un mois d'emprisonnement. Payet, réserviste du recrutement de Lyon, accusé d'insoumission, à un mois d'emprisonnement. Ministère public : M. le lieutenant Montcel, substitut. Défenseur : M^e de Lagrevol, avocat.

LA MORT DU CZAR

Paris, 5 novembre. LES FUNÉRAILLES. Une dépêche de Saint-Petersbourg nous annonce que les funérailles du czar n'auront pas lieu avant trois semaines.

Les télégrammes de condoléance d'origine française ont tous, quelle qu'en fût la source, reçu des réponses conçues en termes cordiaux; cet empressement est significatif pour ceux qui approchent des habitudes de méthode et de tenue qui sont de tradition à la chancellerie russe.

UN TELEGRAMME DU GRAND-DUC ALEXIS

En réponse au télégramme qu'il lui a adressé au nom de la marine française, le ministre de la marine a reçu du grand-duc Alexis le télégramme suivant : Livadia, 4 novembre, 5 h. 25 s. Ministre marine, Paris.

Nous faisons l'interprète des sentiments de la famille impériale, je remercie en son nom la marine française pour la vive part qu'elle a prise à la perte cruelle que nous et la Russie venons d'éprouver. La marine russe se joint à moi pour assurer la marine française de ses sentiments d'inaliénable sympathie.

AU CONSEIL GENERAL DE LA SEINE

A la séance du Conseil général de la Seine, M. Bassinet, président, a prononcé un discours sur Alexandre III. La séance a ensuite été levée en signe de deuil.

A FREJUS

M. Mignot a célébré une messe solennelle pour le repos de l'âme du czar.

A BREST

Les musiques militaires sur les places publiques ont été suspendues jusqu'à nouvel ordre en raison de la mort d'Alexandre III.

DISTINCTION HONORIFIQUE

L'ordre Ste-Anne, de 1^{re} classe a été conféré au docteur Leyden, le médecin allemand qui a soigné le czar.

AU CONSEIL D'ETAT

Le conseil d'Etat a levé son audience en signe de deuil.

ECHANGE DES ANNEAUX

L'échange des anneaux a eu lieu hier, entre la princesse Alice de Hesse et le czar Nicolas.

DON DE JOYEUX AVÈNEMENT

L'occasion de son avènement au trône on s'attend à ce que le nouveau czar accorde une amnistie générale pour tous les faits politiques.

L'ESPAGNE AUX OBSEQUES

La reine régente a désigné, pour la représenter aux obsèques du Czar, le duc d'Albe. Celui-ci sera accompagné de deux sénateurs et de deux aides-de-camp.

LE ROI CHRISTIAN DE DANEMARK

Le roi est toujours décidé à assister en personne aux funérailles de Czar; mais, à cause de son grand âge, il a 76 ans, la famille royale s'efforce de le détourner de ce projet.

A MOSCOU

On prépare à Moscou de grandes cérémonies funèbres pour le passage de la dépouille du czar.

LE NOUVEAU CZAR NICOLAS II ET SA COUR

Le nouveau czar Nicolas II et sa cour, arriveront le 13 novembre dans cette ville. M. de Montebello, ambassadeur de France, ast arrivé.

A BERLIN

Un service religieux a été célébré à la chapelle de l'ambassade de Russie. L'empereur, les princes, la famille impériale, le prince de Hohenlohe, les membres du corps diplomatique, un grand nombre d'officiers généraux, y assistaient.

LA GUERRE SINO-JAPONAISE

Plusieurs journaux assurent que la Chine demanderait la paix par l'intermédiaire des puissances favorables.

INCIDENT FRANCO-JAPONAIS

Une dépêche de Yokohama annonce que le paquebot français Sydney a été arrêté à Kobé par les autorités japonaises, pour contrebande de guerre.

COURRIER MARITIME

Le Melbourne venant de Chine, a quitté Aden hier lundi, à 2 heures du matin.

La Bourgogne est arrivée à New-York

avant-hier, dimanche, à 2 heures du matin.

Le Médoo a quitté Rio-de-Janeiro

samedi, en partance pour la Corogne et Bordeaux.

Le Polynésie, venant de la Nouvelle-Calédonie

a quitté Albany hier, lundi, à 5 heures du soir.

La Touraine est arrivée au Havre

dimanche, 4 novembre, à huit heures du matin.

La Guadiana, des Messageries Maritimes

est venue de la côte d'Anatolie et de Constantinople, avec 16 passagers et 1.590 tonnes de marchandises diverses, est arrivée dimanche soir à Marseille.

BIBLIOPHAGIE

Quel est l'homme politique, l'écrivain, l'artiste qui ne souhaite savoir ce que l'on dit de lui dans la presse ? Mais le temps manque pour de telles recherches. Le Courrier de la Presse, fondé en 1889, 21, boulevard Montmartre, à Paris, par M. Gallois, a pour objet de recueillir et de communiquer aux intéressés les extraits de tous les journaux du monde sur l'importance quel sujet. Le Courrier de la Presse lit 7.000 journaux par jour.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

Conseil de guerre de Lyon. — Dans sa séance du 3 novembre, le conseil a, sous la présidence de M. Poncet, colonel du 96^e régiment d'infanterie, prononcé les condamnations suivantes : Rebé, résident du recrutement d'Auxonne, accusé d'insoumission, à un mois d'emprisonnement. Payet, réserviste du recrutement de Lyon, accusé d'insoumission, à un mois d'emprisonnement. Ministère public : M. le lieutenant Montcel, substitut. Défenseur : M^e de Lagrevol, avocat.

Pietro Micca. — Un fait unique dans son genre vient de se passer à Trieste : la police locale a intercepté, pour motifs d'ordre public, les représentations d'un ballet, *Pietro Micca*, qui devaient être données au Politeama-Theater.

Pietro Micca, qui donnait son nom au ballet, est un soldat qui, après la trahison de son père, en 1856, la citadelle de Turin, occupée par des troupes françaises, et dont le statue se trouve sur l'une des places de la ville. La police a redouté que le ballet, rappelant l'épisode, ne provoquât des manifestations.

Le monument de Chopin. — La Société de musique de Varsovie a procédé, dimanche, à l'inauguration du monument de Chopin. Il est élevé sur la place publique de Zelazowa. Le célèbre compositeur est né dans ce village en 1810 et est mort à Paris en 1849.

Le monument de Chopin. — La Société de musique de Varsovie a procédé, dimanche, à l'inauguration du monument de Chopin. Il est élevé sur la place publique de Zelazowa. Le célèbre compositeur est né dans ce village en 1810 et est mort à Paris en 1849.

Le monument de Chopin. — La Société de musique de Varsovie a procédé, dimanche, à l'inauguration du monument de Chopin. Il est élevé sur la place publique de Zelazowa. Le célèbre compositeur est né dans ce village en 1810 et est mort à Paris en 1849.

Le monument de Chopin. — La Société de musique de Varsovie a procédé, dimanche, à l'inauguration du monument de Chopin. Il est élevé sur la place publique de Zelazowa. Le célèbre compositeur est né dans ce village en 1810 et est mort à Paris en 1849.

Le monument de Chopin. — La Société de musique de Varsovie a procédé, dimanche, à l'inauguration du monument de Chopin. Il est élevé sur la place publique de Zelazowa. Le célèbre compositeur est né dans ce village en 1810 et est mort à Paris en 1849.

Le monument de Chopin. — La Société de musique de Varsovie a procédé, dimanche, à l'inauguration du monument de Chopin. Il est élevé sur la place publique de Zelazowa. Le célèbre compositeur est né dans ce village en 1810 et est mort à Paris en 1849.

Le monument de Chopin. — La Société de musique de Varsovie a procédé, dimanche, à l'inauguration du monument de Chopin. Il est élevé sur la place publique de Zelazowa. Le célèbre compositeur est né dans ce village en 1810 et est mort à Paris en 1849.

Le monument de Chopin. — La Société de musique de Varsovie a procédé, dimanche, à l'inauguration du monument de Chopin. Il est élevé sur la place publique de Zelazowa. Le célèbre compositeur est né dans ce village en 1810 et est mort à Paris en 1849.

Le monument de Chopin. — La Société de musique de Varsovie a procédé, dimanche, à l'inauguration du monument de Chopin. Il est élevé sur la place publique de Zelazowa. Le célèbre compositeur est né dans ce village en 1810 et est mort à Paris en 1849.

Le monument de Chopin. — La Société de musique de Varsovie a procédé, dimanche, à l'inauguration du monument de Chopin. Il est élevé sur la place publique de Zelazowa. Le célèbre compositeur est né dans ce village en 1810 et est mort à Paris en 1849.

Le monument de Chopin. — La Société de musique de Varsovie a procédé, dimanche, à l'inauguration du monument de Chopin. Il est élevé sur la place publique de Zelazowa. Le célèbre compositeur est né dans ce village en 1810 et est mort à Paris en 1849.

Le monument de Chopin. — La Société de musique de Varsovie a procédé, dimanche, à l'inauguration du monument de Chopin. Il est élevé sur la place publique de Zelazowa. Le célèbre compositeur est né dans ce village en 1810 et est mort à Paris en 1849.

Le monument de Chopin. — La Société de musique de Varsovie a procédé, dimanche, à l'inauguration du monument de Chopin. Il est élevé sur la place publique de Zelazowa. Le célèbre compositeur est né dans ce village en 1810 et est mort à Paris en 1849.

Le monument de Chopin. — La Société de musique de Varsovie a procédé, dimanche, à l'inauguration du monument de Chopin. Il est élevé sur la place publique de Zelazowa. Le célèbre compositeur est né dans ce village en 1810 et est mort à Paris en 1849.

Le monument de Chopin. — La Société de musique de Varsovie a procédé, dimanche, à l'inauguration du monument de Chopin. Il est élevé sur la place publique de Zelazowa. Le célèbre compositeur est né dans ce village en 1810 et est mort à Paris en 1849.

Le monument de Chopin. — La Société de musique de Varsovie a procédé, dimanche, à l'inauguration du monument de Chopin. Il est élevé sur la place publique de Zelazowa. Le célèbre compositeur est né dans ce village en 1810 et est mort à Paris en

LES GONES DE LYON

373

— Et bien, ma petite, à ce moment-là je n'ai pu m'empêcher de penser à toi et de te dire qu'il était peut-être fort heureux que ce qu'il arrivait ne se soit pas passé quelques mois plus tôt... ne se soit pas passé à temps ou la mère Duverger existait encore et où tu vivais auprès d'elle...
— En un mot je me disais qu'il était très heureux pour toi que tu ne sois pas là...
— Mais pourquoi donc ? demandai-je vivement à mon tour.
— Pourquoi, mon enfant ?
— Oui, pourquoi ?
— Parce que tu n'aurais pas manqué de te mettre martel en tête, parce que tu n'aurais pas manqué de te bercer encore de folles illusions dont tu n'aurais eu qu'à souffrir...
— Mais quelle était donc cette femme ? demandai-je encore de plus en plus intriguée.
— Je n'en sais rien...
— D'où venait-elle ?
— Je n'en sais rien... Quand je te dis que je ne la connaissais pas...
— Alors comment se trouvait-elle ici ? Comment se trouvait-elle chez vous ?
— Par hasard.
— Par hasard ?
— Tout simplement... Mais si tu veux d'autres explications, les voici. Ce jour-là, il avait fait pendant toute la matinée un temps superbe, splendide... On ne se serait pas cru un mois d'avril, mais déjà au mois de juillet et en plein été...
— Puis, vers les deux à trois heures de

LE NOUVEAU LYON

374

l'après-midi, tout à coup le ciel se couvrit, devint très sombre, très noir...
Et brusquement, la pluie tombe, une averse terrible, un déluge...
— Nous nous étions, Madeleine et moi, rapprochées de la fenêtre — de cette fenêtre — et nous regardions la rue qui depuis quelques secondes, semblait changée en ruisseau, quand soudain une femme passa qui avait l'air de se diriger en courant du côté de notre maison...
— Et c'est à peine si nous avions eu le temps de nous regarder, ma fille et moi, quand la porte s'ouvrit brusquement ouverte toute large, cette femme parut devant nous...
— Ses habits, qui d'ailleurs, n'étaient plus que des guenilles, que des loques, étaient tout mouillés, son visage, très maigre, avait la teinte livide d'un cadavre, et ses yeux noirs faisaient peur tant ils brillaient, tant ils étincelaient...
— Le fait est que je ne me sentais guère rassurée en face de cette étrange créature, dit vivement Madeleine. Et quant aux enfants, elle avait fait sur eux une telle impression, qu'ils s'étaient enfais tout épouvantés, dès qu'ils l'avaient aperçue...
— Cependant, reprit la vieille femme, comme elle demeurait immobile, son regard plein de fièvre toujours fixé sur nous, j'avais fait quelques pas au devant d'elle.
— Et, très doucement, je lui demandais ce qu'elle voulait, ce qu'elle désirait.
— Alors, levant la main, lentement elle me montra le ciel toujours très sombre, toujours

LES GONES DE LYON

375

très noir, puis la fenêtre à travers laquelle on voyait la pluie tomber avec plus de violence encore.
— Est-ce un abri que vous désirez ? lui dis-je.
— Pour toute réponse, elle se borna à faire un signe de tête.
— Je venais de lui avancer une chaise.
— Asseyez-vous, repris-je, vous êtes en effet, bien mouillée...
— Mais, cette fois encore elle ne dit pas un mot, pas une parole.
— Elle s'était assise, et la tête penchée, le regard toujours fixe, elle gardait une immobilité saisissante, inquiétante même.
— Madeleine, je m'en souviens, s'était, malgré elle, écartée de cette singulière passante et était venue se réfugier près de moi...
— Mais, comme je ne veux pas mentir, je l'assure bien que je n'étais guère plus tranquille, guère plus brave qu'elle.
— Sans en avoir l'air, je ne cessais d'épier l'inconnue à la dérobée, et à chaque coup d'oeil que je jetais sur elle, j'étais de plus en plus certaine, de plus en plus convaincue que nous avions affaire à une malheureuse folle, à une malheureuse insensée...
— D'ailleurs, comment aurais-je pu avoir, à ce sujet le moindre doute, la moindre hésitation ?
— Non seulement son silence obstiné, l'éclat extraordinaire de son regard et l'étrange expression de son visage parlaient assez clairement, mais encore, tandis qu'elle conservait

LE NOUVEAU LYON

376

son immobilité de statue, ne l'entendais-je pas à présent murmurer tout bas des mots inintelligibles, des mots que j'essayais bien de saisir mais que je ne comprenais pas.
— Et alors, soudain, des souvenirs me revinrent.
— En effet, ne racontait-on pas que depuis quelque temps, une femme d'aspect singulier, une femme d'aspect presque menaçant, parcourait les différents villages des alentours de la Tronche ?...
— C'était, disait-on, une créature vêtue d'habits sordides, d'infâmes guenilles qui, par endroits, laissaient voir sa chair nue.
— La face très pâle, l'air égaré, l'oeil très sombre, elle allait d'un allure farouche, s'arrêtant parfois comme si elle cherchait à reconnaître l'endroit où elle se trouvait.
— D'autres fois aussi, elle arrêtait les passants, et d'une voix très sourde, à peine distincte, elle leur posait d'étranges questions auxquelles ils ne comprenaient rien.
— Pourtant, dans le pays, une légende plus ou moins dramatique, plus ou moins romanesque n'avait pas tardé à s'établir sur elle, et l'opinion la plus répandue était que cette malheureuse femme, qui évidemment était folle, devait errer et courir ainsi à la recherche d'un enfant qu'on lui avait peut-être volé ou qu'elle avait peut-être perdu...
— Et l'ancienne amie de M^{me} Duverger s'interrrompit, car elle venait de me voir tréssaillir.

Annonces Légales, Judiciaires et Avis Divers, sont reçus 7, place des Terreaux

AVIS POUR DETTES
Mme Amayen, coiffeur, quai de Serin, 30, prévient le public qu'elle ne reconnaîtra aucune dette contractée par son fils Jean Amayen, mineur, à partir du 5 novembre.

LOCATIONS
A louer, à l'année, jolie propriété d'agrément, bien desservie, maison de huit pièces, cave, grenier, le tout réparé à neuf, curie, remise, eau et gaz. S'adr. bureau du journal, n° 1012.

A louer, à Charbonnières, propriété d'agrément et de rapport. Vignes, arbres fruitiers, etc. 12 pièces. Logement pour jardinier, écurie et remise. S'adr. propriété l'Étoile, Charbonnières.

FONDS
ou Immeubles à vendre
A vendre Fonds de mercerie, bonneterie et parfumerie, à Givors. S'adr. à M. Dantoine aîné, Grande-Rue, 9, Givors.

LOTS DE TERRAINS
clos et complantés, de 300 à 25.000 mètres
A VENDRE
PETITES PROPRIÉTÉS
De 4.600 à 8.000 fr. avec jardins

S'adresser ou écrire C. Barberier, Régisseur, 52, cours Richard-Vaton, Lyon-Montchat.

Les Potages à la minute
Maggi
se vendent en rouleaux et en tablettes de 15 cent., chez : SIMON GAGNEUX, 3, Rue Sainte-Catherine, 3

ANTICOR VÉTAR LA FEUILLE UN FRANC
LE PLUS PRATIQUE, LE PLUS CALMANT, LE PLUS ÉNERGIQUE
Se conserve indéfiniment et sous tous les climats
Franco par poste. — Se trouve partout
Vente en gros : JACQUET, 4, rue Vauvécour, LYON

LA TILIA
Vente et dégustation : Rue Bât-d'Argent, 6
BEEF-CHOCOLAT — BEEF-PATES
Pâtes et chocolat à la viande crue préparée par les Trappistes de Vaise

HOSPICES CIVILS DE LYON
Fournitures d'approvisionnement divers pour 1895.
Adjudication le lundi 26 novembre 1894, à une heure. — Renseignements à l'administration des hospices, passage de l'Hôtel-Dieu, 56.

SUPRÊME RÉGÉNÉRATEUR
Des cheveux et de leur couleur
ROYAL SAVIOUX
Seul recolorant ne poissant pas
CHEZ TOUS LES COIFFEURS

AVEZ-VOUS DES PELLICULES ?
Vos Cheveux tombent-ils ?
SI OUI
Prenez-vous chez votre coiffeur la Lotion Antipelluculaire de l'Abbé. Avec elle vous conserverez vos cheveux souples et brillants et préveniriez toutes les causes des maladies du cuir chevelu.
Dépôt Général : Pharmacie DAVERGÈRE, pl. du Pont, 10, Lyon
Et chez tous les coiffeurs. — PRIX : 6 FRANCS

HORLOGERIE A. ERKERT
SPÉCIALITÉ --- 7, Quai des Célestins. 7 --- SPÉCIALITÉ
Remontoir nickel, dep. 12
» acier » 15 f. Garnitures de cheminées
» argent » 20 f. marbre et bronze, dep. 50 f.
» or » 20 f. Pendules marb. et tabl.
et à sonnerie, depuis 25 f.
Horlogerie garantie de 1 à 5 ans. --- Pièces riches extra
Montres spéciales pour alpinistes, mécaniciens, médecins, etc.

LEÇONS DE COMPTABILITÉ
De 8 à 10 heures du soir
M^{lle} OLLIVIER
3, Rue de la République, 3
LYON

OCCASION RARE
Fonds de Café à vendre, bien situé, près des cimetières de la Guillotière, avec jeux de boules et tonnelles. S'adr. au bureau du journal, de 4 à 9 heures du soir.

CORSETS SUR MESURE
en tous genres
M^{lle} HETTIGER
33, Rue Villeroi, 33
Près l'avenue de Saxe et la rue Paul-Bert
LYON

CORSETS SUR MESURE
Toutes nuances
Depuis 5 fr.
Corsets riches, Corsets Directoire
Réparations de Corsets

PAPIERS PEINTS
Dans tous les genres
B. COLIN
7, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 7
En face la Société Lyonnaise, près les Terreaux
LYON

Décorations, tentures de tous styles. — Baguettes, rosaces, paravents et devant de cheminée.
ON TROUVE
LE NOUVEAU LYON
Dans tous les kiosques

DÉPÔT
Pharmacie BASSET
9, pl. des Terreaux
LYON

C^{IE} LE DES CYCLES
Au capital de 3.000.000 de francs
Le gérant de la SUCCURSALE DE LYON, 91, rue de l'Hôtel-de-Ville, porte à la connaissance du public que la Compagnie vient d'obtenir, à l'Exposition de Lyon, la
PREMIÈRE GRANDE MÉDAILLE D'OR
et à l'Exposition universelle d'Anvers les plus
Hautes Récompenses
pour les vélocipèdes, soit
UN GRAND DIPLOME D'HONNEUR
ET LA
PREMIÈRE MÉDAILLE D'OR
Ces récompenses justifient notre réclame de 1894, soit que les CYCLES ROGHEZ, de Paris, les modèles de cette année, sont absolument parfaits. Les personnes désireuses d'avoir une bonne machine auront tous les modèles exposés à leur disposition, sans augmentation de prix. De grandes facilités sont accordées à toute personne sérieuse. S'adresser au gérant de la succursale
M. J. LÉON
LYON, 91, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 91, LYON

ANNONCES DÉMOCRATIQUES
Avis divers à 0.15 la ligne
Offres et demandes d'emplois. — Objets à acheter ou à vendre. — Objets perdus et trouvés. — Echanges d'objets mobiliers, demandes et offres. — Locaux demandés ou à louer. — Avis pour dettes. — Avis de cessation de commerce et autres avis de tous genres.
S'adresser place des Terreaux, 7, à l'entresol
EN VENTE
partout
10 centimes
le numéro
DEUXIÈME ANNÉE
LE MONDE
LYONNAIS
Journal hebdomadaire, artistique, sportif et mondain
Illustré

AGENCE GÉNÉRALE D'IMPORTATION
22^e Année -- COMMISSION -- EXPORTATION -- 22^e Année
Cachets Azymes universels de l'Usine CHAPIREAU
E. GUYOT
Droguiste-herboriste de 1^{re} classe, diplômé par l'École supérieure de pharmacie, en date du 11 juillet 1879
1, rue Masson, Lilas (Seine), précédemment 6, rue Compans, Paris
Bandage sans ressorts, système nouveau perfectionné
Pour le maintien garanti de toutes les hernies réductibles, quels qu'en soient le volume et l'ancienneté, sans aucune gêne, et pouvant être conservé sur soi nuit et jour, les deux seuls moyens pratiques et admissibles pour la guérison dans les cas possibles.
Ces bandages perfectionnés, et d'une solidité incontestable, ne doivent pas être comparés à ceux présentés comme étant les mêmes, n'ayant en réalité pour toute ressemblance que le nom.
CEINTURES HYPOGASTRIQUES SANS RESSORTS
Pour le déplacement de l'utérus ou matrice
SOULAGEMENT RÉEL ET IMMÉDIAT
Bas pour varices sur mesures, Ceintures, Ventrières ombilicales, Injecteurs, etc.
Tout appareil reconnu laissant à désirer est changé ou modifié sans aucune rétribution
Envoi franco en province à partir de 25 francs, contre mandat-poste à l'ordre de M. GUYOT
N^o B. — Aucun courtier de la maison n'a le droit d'encaisser des factures

POMMADE, SIROP & PILULES CONTRE
NÉURALGIES
Migraines, Maux d'Estomac, Sciaticques et 1^{er} de douleurs nerveuses
de J. ROUSSET, pharmacien
19, 66^e rue de la Croix-Rouge
LYON
TRAITEMENT COMPLET
8 fr.
Envoi franco contre mandat-poste
PLUS DE CONSTIPATION
PAR LA PLUS D'EMBARRAS GASTRO-INTESTINAL
J. ROUSSET
Dépôt, 19, rue de la Croix-Rouge, Lyon. — Entrée franco pour un an, valeur de 5 fr. — Entrée à l'étranger, valeur de 10 fr. — Entrée à l'étranger, valeur de 15 fr. — Entrée à l'étranger, valeur de 20 fr. — Entrée à l'étranger, valeur de 25 fr. — Entrée à l'étranger, valeur de 30 fr. — Entrée à l'étranger, valeur de 35 fr. — Entrée à l'étranger, valeur de 40 fr. — Entrée à l'étranger, valeur de 45 fr. — Entrée à l'étranger, valeur de 50 fr. — Entrée à l'étranger, valeur de 55 fr. — Entrée à l'étranger, valeur de 60 fr. — Entrée à l'étranger, valeur de 65 fr. — Entrée à l'étranger, valeur de 70 fr. — Entrée à l'étranger, valeur de 75 fr. — Entrée à l'étranger, valeur de 80 fr. — Entrée à l'étranger, valeur de 85 fr. — Entrée à l'étranger, valeur de 90 fr. — Entrée à l'étranger, valeur de 95 fr. — Entrée à l'étranger, valeur de 100 fr.

POUR LES ANNONCES ET RÉCLAMES
S'adresser au Bureau du Journal
7, PLACE DES TERREAUX, 7

L'ÉBÉNISTE DE LA RUE DU BŒUF 393
avait mis toute sa confiante affection, une rage inouïe s'était soudain emparée de lui...
... Il avait saisi Hélène, au cou, et, comme elle criait, il serrait davantage la gorge !...
... Quand il ouvrit les doigts, la malheureuse tomba !
— Morte ! fit Alice.
— Morte !... Robert avait étranglé Hélène ! On vint au bruit, et on trouva Monsieur de Montfort, debout devant ce cadavre, le considérant avec des yeux fous !... immobile comme une statue !...
... On arrêta Robert aussitôt.
— Et, il ne sut jamais le nom de l'amant de sa maîtresse ?
— Jamais.
Madame de Mazeray réprima un soupir de soulagement,
Gaston continua.
— L'affaire fit du bruit. Montfort était un de nos plus riches industriels, hardi, intelligent, novateur ; beaucoup de ceux qui se disaient ses amis se retournèrent contre lui, dès qu'ils apprirent son arrestation... N'était-ce pas un homme à terre !... Un homme fini !...
... Il y avait aussi les curieux, ne dissimulant guère leur satisfaction... Venaient enfin les prétendus bien-penseurs, hypocrites toujours, lesquels, au scandale, disant que ce crime n'était que le résultat de l'inconduite.
Montfort, insinuaient-ils, au lieu de prendre une maîtresse, aurait dû se remarier,

LE NOUVEAU LYON 394
choisir une femme de son monde !... Il était justement puni !...
... Mais, j'arrive au point qui vous intéresse, Alice...
... Dès qu'il me fut possible de le faire, j'allais voir Montfort en prison...
... Ses premiers mois furent les suivants :
... « Mon ami, je suis revenu à moi-même, aujourd'hui, je comprends l'horreur de mon action. Ce qu'on pourrait excuser chez un homme surprenant sa femme en flagrant délit d'adultère, on ne le pardonne pas à l'homme tuant sa maîtresse qui le trompe. Et pourtant je ne distingue pas la différence !... Mais le code n'a pas tenu compte de l'amour ! Il n'a voulu se préoccuper que de l'honneur du nom, du respect des liens conjugaux !... »
... Je laissai parler mon malheureux ami, sentant bien que ce le soulageait d'accuser, en quelque sorte, la société complice, en son esprit, du malheur l'accablant...
... « Enfin, reprit-il, dans toute mauvaise action il faut voir le bon côté. Je me désespérais de ne pouvoir donner mon nom à mon fils... j'en suis heureux aujourd'hui, car, aux yeux de tous, ne va-t-il pas être bientôt déshonoré !... Quant à ma fortune, j'ai pris mes précautions.
... A mon arrivée, comptant me battre avec le misérable qui a fait mon malheur, j'avais déposé tous mes titres de propriété chez un notaire, dans une enveloppe qui porte son nom... Cette enveloppe y est toujours... Tu

L'ÉBÉNISTE DE LA RUE DU BŒUF 395
peux aller l'y reprendre... Je ne te fais pas l'injure de te demander ma contre-lettre... D'ailleurs, qu'en ferais-je !... La justice la saisirait... ma famille interviendrait... et, ma fortune irait à d'autres qu'à mon fils... La seule garantie que je venais, la meilleure de toutes, c'est ta loyauté, ton amitié !... »
— Je me rendis chez le notaire où je pris possession de cette précieuse enveloppe...
... J'espérais la lui rendre, le procès terminé ; je ne doutais pas, en effet, qu'il ne fut acquiescent...
... Hélas ! je ne connaissais pas son caractère de fer... Son avocat avait la partie belle. Il pouvait raconter la vie de Robert, son amour des grandes entreprises, les services rendus par lui à l'industrie, et le plaçant très haut, démontrer aisément que cet homme, riche à millions, estimé, presque universellement connu, était lui-même une victime !...
... Et puis, il avait son fils !...
... Le défenseur comptait sur l'enfant pour attirer les jurés. Mais Robert défendit à l'avocat de prononcer le nom de l'enfant.
... « Il doit être en dehors de toute cette affaire ! dit-il, péremptoirement... »
... De même Montfort ne voulut pas qu'on appellât l'attention de ses juges sur sa fortune...
... « Cette fortune, avait-il déclaré, je l'ai remise entre les mains d'un ami ; elle est maintenant à mon fils, et j'entends que la justice ignore mon dernier acte, pour qu'aucune revendication, de la part de ma famille, ne

LE NOUVEAU LYON 396
puisse être faite... Je ne veux non plus que l'administration ait à intervenir dans la surveillance de mon bien, pendant le temps que j'accomplirai ma peine... Comme mes précautions ont été bien prises, on ignorera même que j'ai un fils... »
... Robert de Montfort fut envoyé au bagne !...
... M. de Mazeray s'arrêta, visiblement fatigué, impressionné douloureusement.
— Mais, s'écria Alice, il est mort, ce Robert de Montfort !...
— Robert est si peu mort, répondit Gaston, qu'en ce moment, il est en route pour Paris !...
... J'ai reçu une lettre de lui... elle ne le précède que de peu de temps... ainsi donc, je vais avoir bientôt, à lui rendre son fils et sa fortune...
— Son fils !... Vous savez où est son fils ?... Vous ne m'avez rien dit à son égard, en votre récit...
— En effet... je voulais vous ménager la surprise...
— Quelle surprise...
— Le fils de Robert de Montfort se nomme Georges...
— Georges !...
— Et... vous le voyez tous les jours !...
— Georges !... qui porte votre nom, est le fils de Robert !...
— De même que la fortune, en apparence mienne, est la sienne !...
... Alice se cramponna à son siège pour ne point se laisser choir, tant l'émotion et la